

Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 034-253403604-20241115-496A-BF

Berger
Levrault

5 novembre 2024

Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025



Introduction :

En 2003, « la vallée et le lac du Salagou, et le Cirque de Mourèze et leurs abords » ont été classés au titre de la loi 1930 pour les paysages et désignés zone Natura 2000 pour leur biodiversité. Ces protections réglementaires ont pour conséquence une plus grande exigence de qualité dans les projets sur l'ensemble du site. Pour permettre la prise en compte de ces exigences et garantir l'évolution durable du territoire, les élus s'engagent en partenariat avec l'Etat dans la démarche Grand Site de France en 2010.

Suite à la mise en œuvre du programme d'actions 2015-2020, le Grand Site candidate au label « Grand Site de France ». Le territoire et son programme d'actions 2024-2032 sont labellisés en juillet 2024 par le ministère de l'environnement.

Missions du Syndicat mixte : porter la démarche Grand Site

Le label « Grand Site de France » permet aux acteurs locaux de partager un projet de territoire structurant autour du paysage et ses composantes. Il est ici porté et partagé par les 3 communautés de communes (CCC, CCLL, CCGO) et le Département, en partenariat étroit avec l'État. Le Grand Site de France compte 17 communes ; il comprend le site classé de la vallée du Salagou et du Cirque de Mourèze, le site classé du Vissou et de Vissounel (Cabrières et Péret) et le Site Patrimonial Remarquable de Villeneuveville.

Les enjeux du Grand site sont de garantir la préservation et la mise en valeur des paysages uniques et exceptionnels tout en permettant la vie des villages, les animations et le développement économique local.

Concrètement, cela implique pour le Syndicat mixte à la fois :

- **D'animer la concertation** entre tous les acteurs du Grand Site pour **assurer la cohérence des projets**
 - Les services de l'Etat
 - Les élus et différents services du département et des communautés de communes
 - Les 17 communes
 - Les organismes : Hérault tourisme, Hérault sport, Chambre d'agriculture....
 - Les prestataires, les fédérations, les associations sportives, culturelles, environnementales, agricoles
 - Les habitants
 - Les porteurs de projets : organisateurs d'évènements, ...
- **Et d'intervenir en direct pour gérer (éviter les conflits d'usage), préserver, entretenir et valoriser les paysages du Grand Site :**
 - Accueillir et sensibiliser les visiteurs via une patrouille de terrain,
 - Faire respecter le code du Grand Site et le règlement d'utilisation du Domaine du Salagou,
 - Ramasser les déchets résiduels sur le Domaine départemental du Salagou,
 - Enlever les herbiers sur les plages surveillées et coordination des chantiers « cactus invasifs »
 - Assurer l'animation des sites Natura 2000 : suivi de la faune, lien avec les agriculteurs pour maintenir les milieux ouverts et limiter les pesticides....
 - Animer la charte architecturale, urbanistique et paysagère pour accompagner les habitants et les collectivités,
 - Faire comprendre les paysages, l'esprit des lieux grâce à un programme de sorties/ animations et rencontres.

Éléments de contexte :

En 2024, comme en 2023, l'équipe a été fortement impactée par la rédaction de la **candidature au label**. L'équipe a dû réaliser les missions en intégrant en plus la candidature, sans moyens supplémentaires dédiés.

Par ailleurs, grâce à l'obtention d'une nouvelle subvention de la DREAL, le SMGS a pu recruter un **chargé de mission « paysage »**, permettant au SMGS de s'engager correctement dans une nouvelle action qu'il ne pouvait assurer, jusque-là, qu'à minima. Cette subvention a permis également d'embaucher une **animatrice pour le Grand Site** et pallier, en partie, les absences justifiées mais répétées du chargé de mission « valorisation » depuis 3 ans.

Afin de stabiliser la mission de la **patrouille** équestre et capitaliser sur la formation d'agent compétent et efficient, le SMGS a annualisé à mi-temps le poste de patrouilleur équestre, jusque-là saisonnier qui chaque année reposait la question de la reconduction ou non de l'agent.

A. Etude financière rétrospective – comptes administratifs 2019-2024

Les indicateurs ci-dessous ont vocation à présenter la situation financière du Grand Site.

Extrait de la section de fonctionnement (* Exercices impactés par la double saisie d'un titre)

DEPENSES ET RECETTES REELLES REALISEES	EXERCICE				
	2019	2020	2021 ¹	2022 ¹	2023
DEPENSES					
Charges à caractère général	181 315,33	95 681,83	114 984,40	125 721,42	145 055,31
Charges de personnel et frais assimilés	206 570,18	229 898,94	237 559,71	277 052,38	329 780,25
Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles	95,06	0,40	0,00	0,00	1 579,78
TOTAL	387 980,57	325 581,17	352 544,11	402 775,76	476 415,34
RECETTES					
Atténuations de charges	6 236,78	553,00	683,76	500,00	2 648,14
Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 368,12	2 460,00	6 000,00	6 000,00	1 244,22
Dotations, subventions, et participations	311 021,86	371 641,13	368 315,51	396 453,74	438 201,19
Autres produits de gestion courante	1 073,27	1 040,07	1 126,00	1 592,42	1 795,17
Produits exceptionnels	19 991,86	1 995,11	2 070,00	2 147,60	1 506,62
TOTAL	345 691,89	377 689,31	378 195,27	406 693,76	445 395,34

Extrait de la section d'investissement

DEPENSES ET RECETTES REELLES REALISEES	EXERCICE				
	2019	2020	2021 ¹	2022 ¹	2023
DEPENSES					
Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisation incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	80.00
Immobilisation corporelles	0.00	3 155,00	1 000,00	1266,00	0.00
Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	3 155,00	1 000,00	1266,00	80.00
RECETTES					
Dotations, fonds divers et réserves	182.22	0.00	351,93	0.00	0.00
Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	182.22	0.00	351,93	0.00	0.00

B. Bilan des années 2019 à 2023 – Résultats de clôture

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021 ¹	2022 ¹	2023
Recettes de l'exercice	345 691.89	377 689,31	378 195,27	406 693,76	445 395,34
Dépenses de l'exercice	393 368.92	328 678,58	355 321,54	405 213,77	478 850,01
Résultat de l'exercice	- 47 677.03	49 010,73	22 873,73*	1 479,99*	- 33 454.67
Résultat brut de clôture	47 955.39	96 966,12	119 839,85	121 319,84	87 866,17

INVESTISSEMENT	2019	2020	2021 ¹	2022 ¹	2023
Recettes de l'exercice	5 570.57	3 097,41	3 129,36	2 438,01	2 434,67
Dépenses de l'exercice	0.00	3 155,00	1 000,00	1 266,00	80,00
Solde d'exécution	5 570.57	- 57,00	2 129.36	1 172,01	2 354,67
Résultat brut de clôture	40 804.53	40 746,94	42 876,30	44 048,31	44 402,98

La capacité ou l'insuffisance d'autofinancement (CAF ou IAF)

La C.A.F. de l'exercice représente un surplus potentiel de trésorerie et correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

Méthode de calcul :

Résultat net de l'exercice
+ dotations nettes aux amortissements et provisions (C 68)
- reprise sur provisions et amortissements (C 78)
- neutralisation des amortissements (C 776)
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C 675)
- produits des cessions d'éléments d'actifs (C 775)
- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (C 777)

C. Structure des effectifs et de l'emploi au Syndicat

	Exercice				
	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	393 368,92	328 678,58	355 321,54	405 213,77	478 850,01
Recettes	345 691,89	377 689,31	378 195,27*	406 693,76	445 395,34
Résultat	- 47 677,03	49 010,73	22 873,73*	1 479,99	- 33 454,67
Dotations amortissements	5 570,57	3 097,41	2 777,43	2 438,01	2 434,67
Autofinancement annuel ou insuffisance de financement	- 42 106,46	52 108,14	25 651,16	3 918,00	- 31 020,00

La masse salariale, dans un sens comptable, est constituée de la totalité des comptes concernés par les écritures de paie. Elle comprend les rémunérations du personnel, les charges sociales et patronales. Constituant la part essentielle des « dépenses de personnel », elle doit être analysée avec beaucoup de soins, tant dans son aspect prévisionnel qu'en cours d'exercice dans le cadre de son suivi.

En 2024, il compte 10 agents à l'année et 1 agent mis à disposition d'une autre collectivité.

Depuis des années, les effectifs du syndicat sont relativement constants, peu développés depuis la création du SMGS et financés en grande partie par des subventions extérieures.

Fonctionnement de l'équipe 2024

Afin de mettre en œuvre le programme d'action 2024-2032 du Grand Site de France, l'objectif a été de stabiliser l'équipe du Grand Site, de rechercher les financements complémentaires nécessaires à la réalisation du projet et de réorganiser les missions entre les agents du SMGS, notamment au niveau du binôme de Direction.

Au regard du programme d'actions, il manque toujours :

→ un 20% de temps de travail pour notamment :

- le suivi des démarches agritouristiques,
- la coordination de la définition d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives
- la préservation de la biodiversité (hors Natura 2000)

→ la prise en charge en fonds propres des postes subventionnés par CITEO

- **Une Directrice** : Cécile OLIVE : agent mise à disposition par le CD 34, entièrement financée par le syndicat, de catégorie A (attaché principal), à temps complet jusqu'au 31 décembre 2024.
- **Une Directrice-Adjointe**, Elsa BONNAFOUS, catégorie A, titulaire à 80 % (temps partiel sur un poste à 100%).
- **Un responsable administratif, RH et finance** : Benoît BLANC, contractuel de catégorie A sur 10h hebdomadaires.
- **1 poste contractuel en charge du secrétariat et de la comptabilité** : Christophe MURATET, recruté en avril 2021, en CDD, 17,5 heures /semaine.

- 2 postes contractuels pour la mission Natura 2000 :
 - Anna CHAINE en CDD 32 h hebdomadaires, absente en 2024 pendant 3 mois pour mettre en œuvre un projet personnel.
 - Julie CONDE en CDD à temps complet jusqu'au 31 décembre 2025
- **1 poste de contrat de projet en charge de la « Valorisation des paysages »** : Renaud LEULIER a été engagé pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 juillet 2024 en catégorie A, 28 heures par semaine,
- 1 poste contractuel pour remplacer Renaud Leulier en tant qu'animatrice du Grand Site : Natacha ROUSSEAU à temps complet
- **1 poste de contractuel** pour mettre en œuvre le projet « Paysages sans emballages » : Victoria DUBUS a été prolongée jusqu'au 31 Décembre 2025, à temps non complet, 17.5h/semaine. Elle sera en congés maternité à partir du 15 novembre 2024.
- 1 poste de contractuel 6 mois à 3.5h hebdomadaire pour remplacer Victoria Dubus sur la mission « Paysage sans emballages »
- Un binôme de patrouilleuse équestre :
 - Gaëlle PERRU-ROUARD-DUC, également assistante en charge de la gestion de la fréquentation, catégorie C, titulaire à 50% annualisé, présence effective de mars à octobre (sur poste à 100%).
 - 1 patrouilleuse équestre contractuelle en CDD) 50% annualisée présence effective sur le terrain d'avril à fin aout
- **4 postes de saisonniers en qualité de patrouilleurs VTT** : 1 binôme de mi-juin à mi – septembre et 1 binôme de mi-juillet à mi-aout
- Stagiaires

Soit, en résumé, 2 titulaires, 1 agent mis à disposition, 7 postes contractuels, 5 postes de saisonniers, **pour un total de 7.14 ETP permanents** (soit 8.16 ETP avec les saisonniers).

*Pour mémoire, un **agent du Département** (financé à 100 % par le Département), travaille à plein temps sur la gestion de la fréquentation du Domaine Départemental du Salagou (respect du règlement d'utilisation). Il le fait en lien fonctionnel avec l'équipe du syndicat mixte, c'est donc une ressource externe sur laquelle peut s'appuyer le syndicat mixte pour la gestion du Domaine Départemental.*

Perspective évolution masse salariale 2025

Les contrats des contractuels terminent tous au 31 décembre 2025, ainsi que la subvention de CITEO qui permettait de financer à 80 % les patrouilles et les actions liées à l'action « Paysages sans emballages ». L'objectif est de stabiliser les missions, les postes et garder les agents formés et expérimentés pour pouvoir appliquer le programme d'actions 2024-2032 dans de bonnes conditions.

Au regard du programme d'actions, il manque toujours :

→ un 20% de temps de travail pour notamment :

- le suivi des démarches agritouristiques,
- la coordination de la définition d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives
- la préservation de la biodiversité (hors Natura 2000)

→ la prise en charge en fonds propres des postes subventionnés par CITEO

Les avantages

Les agents du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze bénéficient :

- De l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales du Centre de Gestion de l'Hérault,
- De titres restaurant, pour une valeur faciale de 5 €, dans la limite de 10 par mois,
- De la protection sociale en santé (mutuelle labellisée) à hauteur de 5€ par mois et par agent,
- Dès le premier janvier 2025, le syndicat participera au financement de la prévoyance pour ses agents à hauteur de 7 € par mois et par agent.

Autres

- Le règlement intérieur et le document unique d'évaluation des risques professionnels ont été adoptés,
- Des projections plus fines sur les dépenses de personnel ont permis de mieux appréhender la consommation au fil de l'année,
- La création d'un plan de formation est en cours suite aux entretiens annuels,
- Imprimantes : le SMGS étudie des offres plus avantageuses et adaptées à son besoin.

BILAN 2024 - PRÉVISIONS 2025

Présentation et rappel des règles budgétaires

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L5211-36), les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics de coopération intercommunale, doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur leurs engagements financiers pluriannuels.

Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze regroupe 3 communautés de communes et le Conseil départemental. Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a retenu le vote par nature et par chapitre assorti d'une présentation croisée par fonction. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit définir les orientations principales du budget primitif pour l'année 2025.

Les objectifs

Le **programme d'action 2024-2032**, validé en 2024, présente les objectifs et les actions à mener pour le Grand Site et ses membres.

<https://www.grandsitesalagoumourze.fr/grand-site-salagou-cirque-de-mourze/site-de-france-histoire-du-projet/le-projet-du-grand-site/>

Le ROB est présenté selon les axes du programme.



Les trois tomes de la candidature au label Grand site de France

Labellisation Grand Site de France : projet de territoire 2024-32

Suite à la validation du dossier en CDNPS fin 2023, le SMGS a poursuivi le travail intensif autour de la candidature au label Grand Site de France.

La communauté de travail, animée par le SMGS, a préparé et accueilli l'**inspection nationale** du ministère de l'environnement. Ces 3 jours de visite en mars ont mobilisé environ 60 participants (acteurs du territoire, prestataires, élus, services, Etat...). Le programme a été riche et les échanges très intéressants. Les conclusions de l'Inspecteur ont été valorisantes et constructives. Il a salué le travail réalisé et l'engagement de l'équipe et des élus.



Le SMGS a ensuite accueilli la **commission label du Réseau des Grands Sites de France**. Ces 2 visites ont donné lieu à des **rapports** présentés à Paris lors de la **commission supérieure des sites, paysages et perspectives** (CSSPP).

Le SMGS a préparé son passage en **CSSPP** (délégation - 8 élus et techniciens, et Etat - prises de paroles, ...), qui a eu lieu le 23 mai à Paris.

La commission a donné un avis favorable à l'unanimité, le label a été signé par le ministre le 1er juillet 2024. **Le Grand site de France Salagou – Cirque de Mourèze est ainsi le 22ème site labélisé.**

Le SMGS a invité les partenaires à un pique-nique partagé à Mourèze le 11 juillet pour fêter l'obtention du label. La fête du Grand Site en 2025 permettra de fêter le label avec les habitants également.

Le rapport de l'inspecteur est disponible au SMGS.

AXE A – Une fréquentation apaisée et équilibrée pour garantir l'intégrité des paysages et l'esprit des lieux

L'ambition du Grand Site est de limiter les pressions liées à l'attractivité du Grand Site. Les loisirs, les visiteurs, les animations, ont tous leur place dans le Site, dans la mesure où ils respectent le paysage et la vie du site, sans en perturber durablement le rythme et le caractère.

FA1 - Inciter aux déplacements sans voiture

PISTE CYCLABLE CLERMONT L'HERAULT/LAC

Le Syndicat participe aux projets d'aménagements cyclables depuis les villes-portes et jusqu'au Grand Site.

Les travaux de la 2nde tranche, en site classé, seront faits en articulation avec le projet de requalification du pôle de Clermont l'Hérault. Le SMGS participe à la réflexion au travers du comité technique, comprenant également les services de l'Etat. Le CD34 a retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre qui prépare le dossier. Une réunion est prévue en novembre.

AUTRES PROJETS DE PISTES CYCLABLES, CHAUSSIDOU, VOIES VERTES...

Le SMGS n'est pas au courant d'avancées éventuelles d'autres dossiers présentés dans le cadre de la candidature au label : Clermont/Villeneuve – Lodève/le lac....

COVOITURAGE

Le Département, a lancé un plan de covoiturage afin d'inciter les usagers à pratiquer et faciliter cette pratique pour se rendre sur les domaines départementaux. Le Grand Site est associé pour travailler sur le maillage avec les villes portes (Clermont l'Hérault, Lodève) et jusqu'au lac.

FA2 et 4 - Partager et respecter le code de conduite et évaluer : l'observatoire de la fréquentation du Grand Site

Le Grand site assure la mise en réseau des acteurs dans le Grand Site et notamment dans le domaine départemental du Salagou : agents assermentés, techniciens, prestataires, usagers... par le biais de la commission « Grand Site » et des patrouilles de terrain. Il est chargé de faire respecter le Règlement d'utilisation du Domaine départemental.

AMELIORER LA COMPREHENSION DU CODE DE CONDUITE ET LA GESTION DES USAGES :

- Grâce aux patrouilles du Grand Site et à la coordination des agents de terrain :

En service du 9 avril au 26 août, le binôme de patrouilleuses à cheval a sensibilisé les usagers au respect du code de conduite tous les week-ends.

Il a été rejoint par 2 patrouilles VTT à temps plein, un premier binôme du 21 juin au 09 septembre et un second du 10 juillet au 19 août.



Le Grand site Salagou – Cirque de Mourèze prépare et fait évoluer en permanence les outils permettant la verbalisation (mise en place des arrêtés municipaux, dépliants...) et coordonne les équipes de terrain.

3 réunions ont été organisées : préparation de saison, bilan mi-saison avec les agents assermentés et les communes riveraines du lac et bilan de saison.

En amont de la saison, un travail a été mené avec les Agents de Surveillance de la Voirie Publique de la Communauté de communes du Clermontais. Le bilan est mitigé, il est à prolonger et renforcer pour 2025 afin d'assurer une présence renforcée sur les berges du lac et assurer la verbalisation.

Pour pallier à l'absence de la garde républicaine, réquisitionnée dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques de Paris 2024. Le Grand Site a passé une convention avec la gendarmerie pour garantir que des agents assurent une présence sur les berges du 8 juillet au 26 août. En échange, le SMGS mettait à disposition 2 VTT électriques aux agents. 2 agents, de la compagnie de Lodève, ou de celle de Clermont, ont ainsi assuré des patrouilles matin et après-midi. Ce dispositif n'a pas permis la même présence et souplesse que la garde républicaine mais a permis d'affirmer le partenariat avec la gendarmerie.

La garde républicaine ne venant pas, le SMGS a pu basculer le budget alloué à la location du van à la location des 2 VTT électriques pour la gendarmerie et exceptionnellement 2 VTT électriques pour les patrouilleurs du Grand Site, facilitant la mission des saisonniers en cas de forte chaleur notamment.

Comme les années précédentes, le dispositif a été renforcé par la présence de la fédération de pêche qui organise des patrouilles hebdomadaires, toute l'année, à pied ou en bateau. Pendant l'été, les agents de la patrouille équestre se sont joints à ces tournées. Elles sont l'occasion d'atteindre des lieux et des usagers d'une façon différente. La fédération de pêche peut verbaliser les contrevenants aux règlements liés à la pêche : défaut de permis, nombre de lignes ou distance des lignes par exemple. Elle fait également de la sensibilisation sur le respect du Code, et rappelle l'interdiction des campements.



- Grâce aux équipements : la pose de panneaux ou d'équipements en site classé n'a lieu qu'en respectant la carte de vocation des espaces, après accord des services de l'Etat et seulement si l'absence d'équipement entraîne un trouble impactant le site. Le SMGS a coordonné la pose :

- D'un panneau d'entrée de site à St Fréchoix (le Bosc) pour informer de l'interdiction du camping et des feux en site classé.

- D'un portique à la Borne (Oton) et de merlon pour empêcher le stationnement sauvage
- D'un panneau "remorque" aux Vailhés (Le Puech) pour inciter les usagers à laisser les places à proximité de la mise à l'eau aux usagers en bateau (pêcheurs, plaisanciers...)
- Suite à la refonte du code du Grand Site en 2023, le Grand Site actualise la maquette du panneau « code du Grand Site » présent dans les villages du Grand Site et sur les parkings du Domaine Départemental du Salagou, maquette en cours de validation.

Suite à la pose d'un panneau sens interdit « sauf mise à l'eau » à la **presqu'île de Rouens** pour clarifier l'information notamment pour les usagers qui restaient stationnés après la barrière hors saison ; à la demande de la Fédération de pêche, le Grand Site expérimente la possibilité de laisser la barrière de la presqu'île de Rouens ouverte à l'année. La barrière pourra rester ouverte du 15 juin au 15 septembre à condition que les usagers respectent le « sens interdit ». Si les services de l'état l'acceptent, l'installation d'un portique sera nécessaire car cette zone ombragée est très attractive pour les camions et camping-cars.

- Par le partage des informations liés aux usages :

Le Grand site diffuse pendant toute l'année les relevés de **la cote du lac** qui sont établis par le Département. Il le fait via son site Internet et l'envoi à l'ensemble des personnes inscrites à la Commission Grand site.

Il diffuse également les rapports des **tests de la qualité des eaux** qui sont effectués par l'ARS, selon le même procédé. Ces tests sont effectués en saison estivale, à raison de 2 fois par mois, sauf situation exceptionnelle.

Cyanobactérie

A partir du 13 août et jusqu'au 28, le lac du Salagou a connu un épisode d'alerte Cyanobactérie. Le Département, assure le contrôle de la qualité, a déclenché l'alerte de niveau 1. Le Grand site a alors diffusé auprès du grand public et de la commission les informations disponibles, via le site Internet, le mailing « Commission Grand Site » et les réseaux sociaux. De nombreux appels téléphoniques ont été reçus au bureau et 200 personnes se sont abonnées à la page Facebook pendant cette période où l'ensemble des usagers étaient en demande d'informations.

Après un premier bilan, une mise à jour du protocole doit être élaborée collectivement avec le Département, l'ARS et l'ensemble des acteurs concernés.

Fermeture des massifs

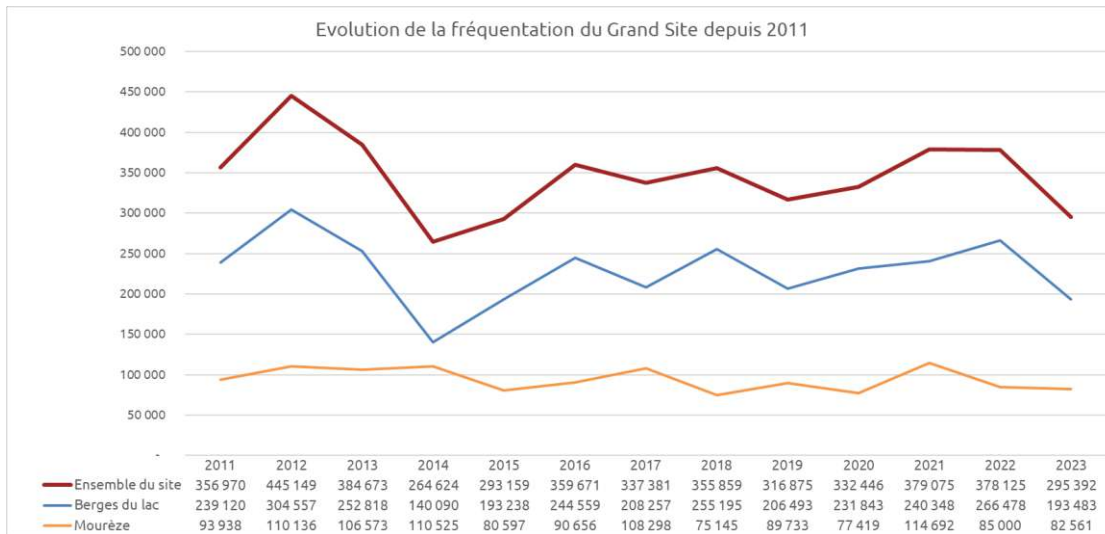
Suite à la parution de l'arrêté préfectoral réglementant l'accès aux massifs forestiers en cas de risque incendie, le Grand site a maintenu une veille sur les niveaux d'alerte pour la montagne de Liausson au cours de l'été. En cas de fermeture du massif, le Grand Site a relayé l'information à la communauté de communes et aux communes concernées.

Pavillon bleu

Comme chaque année, la commune Clermont l'Hérault s'est vue décerner le label pavillon bleu, label de tourisme durable. La mairie s'est appuyée sur le Grand Site pour préciser et améliorer son dossier.

EVALUER : L'OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION

Le dispositif de gestion de la fréquentation est évalué annuellement depuis 2011 grâce à cet observatoire. Chaque année, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze produit le bilan annuel de l'année précédente en mars.



Pour consulter les bilans : <https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/ressources/documents/>

Grâce à un financement de la DREAL, depuis cette année les Grands Sites peuvent accéder gratuitement aux données de l'observatoire Flux Vision Tourisme (géré par l'ADT). Ces données permettront d'avoir une vision globale sur l'année de manière plus précise et objectives.

Bilan de la saison estivale 2024 :

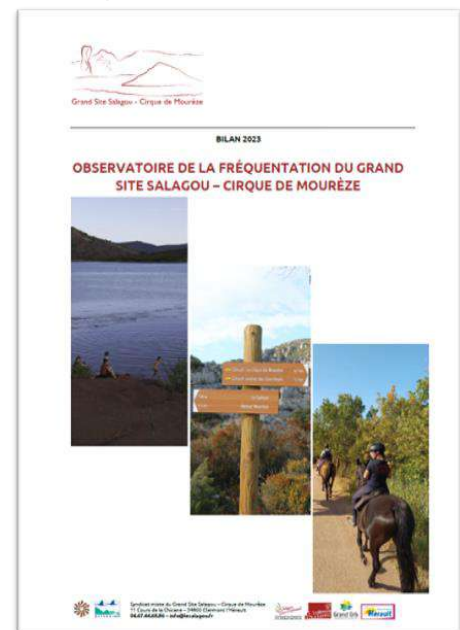
- La baisse globale de fréquentation observée en 2023 se poursuit en 2024
 - – 4% sur les berges du lac
 - – 22% à Mourèze
- Il s'agit de la 2ème année la plus basse (après 2014) depuis le début des comptages.
- Causes avancées : la météo capricieuse en début de saison (juin, juillet), les difficultés sociaux-économiques, l'alerte cyanobactérie en août, et les journées de fermeture du massif forestier de Mourèze (risques incendies).

Le nombre de véhicules stationnés hors parkings a fortement baissé : 19 véhicules par jour contre 26 en 2023 et 100 en 2021. La disparition des gros points de stationnement sauvage est à analyser en regard de 2 éléments :

- La baisse de la fréquentation qui rend la gestion plus facile (moins de stationnement sauvage quand les parkings ne sont pas saturés)
- Seulement 11 jours de dépassements de la capacité du site (22 en 2023, 30 en 2022)

L'objectif de maintenir le stationnement sauvage sous le taux de 8% est largement atteint (3,3%).

Depuis 2023, chaque pôle est désormais équipé d'une aire de services de nuit aménagée pour les camping-cars et camions aménagés, indépendante, ouverte à l'année, et payante. L'ouverture de l'aire de service du camping club du Salagou à Clermont l'Hérault au printemps a entraîné la fermeture de l'aire temporaire de nuit de l'Easa, qui devient une zone de stationnement de jour pour les camping-cars (la seule non limitée en hauteur sur le pôle de Clermont).



En 2024, on observe une hausse du nombre de véhicules aménagés qui passent la nuit illégalement sur les berges malgré la baisse du nombre de visiteurs : 40, contre 34 en 2023 et 27 en 2022.

La baisse de présence des agents assermentés (absence de la garde républicaine mobilisée pour les JO, moins de disponibilité des ASVP du Clermontois, moins d'effectifs disponibles dans les Gendarmerie pour verbaliser...) se ressent vis-à-vis du respect du code de conduite, particulièrement concernant le stationnement de nuit des camping-cars. Il est crucial d'assurer la verbalisation des véhicules stationnant de 22h à 8h illégalement, pour ne pas nuire aux efforts des dernières années.

FA3 - Garantir l'identité du Grand Site en cadrant les usages

Le domaine départemental du Salagou est un espace public ouvert, vivant, accessible à tous, particulièrement prisé des porteurs de projets (manifestations, installation d'activités touristiques et de loisirs, tournages...). Il présente un cadre naturel exceptionnel très varié mais également très fragile.

Le **règlement** d'utilisation du domaine départemental du Salagou a été élaboré collectivement en 2017. Ce règlement compilant les règles à respecter rappelle que le Grand site assure l'instruction des demandes en concertation avec les partenaires avant que le propriétaire (Département) ou le gestionnaire (communauté de communes/mairie) signe l'autorisation d'occupation du domaine public.

Ce document doit être mis à jour dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des collectivités membres. Il est accompagné d'un **guide** d'accueil des porteurs de projet, actualisé en 2024.

Le Grand site réunit la **commission « porteurs de projets »** annuellement depuis 2021 pour se positionner sur les demandes d'installation d'activités économiques et l'organisation de manifestations. Cette commission se compose du bureau des élus du Grand site, des maires des communes riveraines du lac, des présidents et vice-présidents (tourisme/APN) des collectivités membres du Grand site.

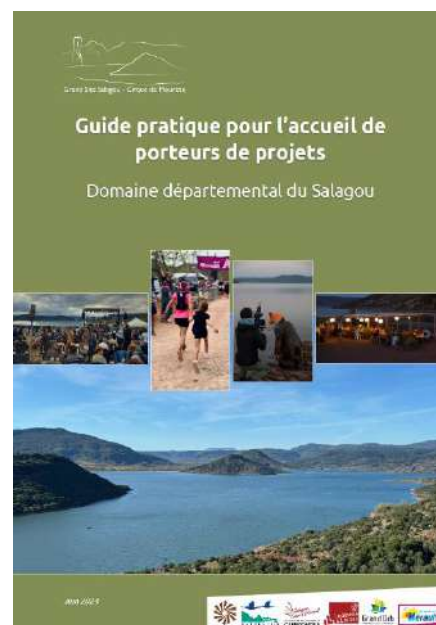
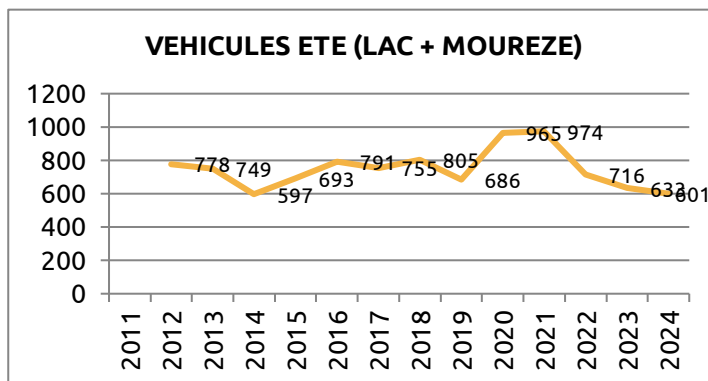
Elle aura lieu **le 29 novembre 2024** et sera précédée de la commission technique qui se déroulera le 14 novembre.

Elle est précédée d'un comité technique qui rassemble les techniciens des collectivités membres du SMGS, le Pays Cœur d'Hérault, offices de tourisme, Hérault sport, Hérault tourisme, la fédération de pêche et le Syndicat centre Hérault. Ce comité a pour rôle d'analyser techniquement ces demandes.

ACCUEILLIR ET CADRER LES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES SUR LES BERGES DU LAC

Le Grand site, depuis 2020, lance chaque année un **Appel à Manifestation d'Intérêt** pour l'organisation de manifestations sur le domaine départemental. Les porteurs de projet souhaitant organiser un événement sur les berges en 2025 ont été invités à remplir un dossier de candidature. La commission « porteurs de projet » analyse les candidatures, les positionnant ainsi sur le calendrier de l'année à venir. Les collectivités (CD, CC, communes), suite à l'instruction au sein du SMGS, peuvent ensuite rédiger les autorisations d'occupation.

Depuis 2023, les porteurs de projets sont invités à expliciter la façon dont ils entendent gérer les déchets. Depuis 2024, les porteurs sont également invités à prendre en compte l'impérieuse nécessité de sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux globaux et du site. Dans le dossier de candidature, ils indiquent comment ils diffusent, auprès des organisateurs, bénévoles, participants et/ou public les informations essentielles. L'équipe du



Grand Site peut participer à des rencontres de préparation afin d'expliquer la démarche et ces enjeux (par ex, pour les bénévoles du festival Salagou en Scène).

Pour 2024, 46 demandes de manifestations sur le domaine départemental du Salagou ont été retenues sur 47. On constate, au fil des années, que la procédure est mieux connue, y compris par les manifestations de plus petite envergure (elles ne requièrent pas d'autorisation préalable, sont en augmentation et font régulièrement la démarche de demande, ce qui facilite la gestion du site). Des réunions bilans sont proposées, notamment avec les nouvelles manifestations (par ex).

ACCUEILLIR ET CADRER LES PRISES D'IMAGES (TOURNAGES)

Concernant les prises d'images : film, clips..., en 2024,

- Une vingtaine de demandes a été instruite.
- 1 refus de principe (portant sur un projet de publicité pour un véhicule motorisé) a été prononcé.
- 10 projets ont abouti.
- 2 tournages sans autorisation ont été repérés cette année.

Suite à la demande des élus du Grand site, depuis plusieurs années, le Département de l'Hérault a délibéré en septembre 2021 pour la mise en place d'une redevance sur les domaines départementaux. En 2024, pour la première fois, le CD34 a reversé les redevances perçues au SMGS. Une mise à jour des grilles tarifaires des redevances, afin de permettre une meilleure prise en compte des projets selon leur ampleur, est en cours.

ACCUEILLIR ET CADRER LES INSTALLATIONS ECONOMIQUES SUR LES BERGES

En 2024, 1 demande spontanée d'installation de type parc aquatique a été rejetée conformément au principe acté en 2022. La commission Porteurs de projet de 2023 avait refusé l'installation sur les berges de 2 projets. 4 demandes ont été acceptées et ont pu être concrétisées.

La commission de novembre 2024 **analysera les demandes d'installation pour 2025** (1 seule demande à ce jour : activité de plongée sous-marine) et fera le **bilan des expérimentations 2024**, à savoir :

→ La communauté de communes du Clermontais a testé en 2024 :

- un nouveau produit : un bateau électrique sans permis tout équipé, table, chaises, hamac, bain de soleil, échelle.
- Des pédalos en location sur la plage
- La location de trottinettes électriques en autonomie, sans encadrant

→ La communauté de communes Lodévois et Larzac a :

- Lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la Baie des Vailhès afin de voir quels types de porteurs de projets pouvaient être intéressés pour proposer des activités de loisirs à partir de 2025. Le SMGS a participé à la préparation et à l'examen des dossiers.
- Installé, à titre expérimental, un service de location de vélos à la base des Vailhès,
- Lancé un appel à candidatures concernant la base des Vailhès. L'attribution est en cours.

→ La société E-Vazion, qui organise des randonnées guidées en swincars (des quads électriques accessibles aux personnes à mobilité réduite), a sollicité et obtenu l'autorisation à titre d'essai pour emprunter la piste de Vailhès en saison. Elle sollicite la reconduction de cette autorisation.

→ Le SMGS travaille sur les demandes du Club d'Aviron qui souhaite pérenniser son activité (installation de toilettes dès avril, d'un ponton, ...). Le nombre d'adhérents progresse. L'aviron est sur une zone définie comme « intermédiaire » qui doit rester naturelle hors saison (aucune installation temporaire).

→ La commune de Liausson, en lien avec le Grand Site, a ainsi :

- Reconduit l'activité de balade à cheval qui fonctionne bien, depuis plusieurs années ; le prestataire travaille dans le respect du site et s'adapte aux contraintes d'exploitation. Elle a testé cet été des promenades encadrées à poney. Un bilan sera demandé pour la commission porteur.
- Le SMGS a accompagné la commune de Liausson pour installer un nouveau camion de restauration (rédaction de l'AMI, de la convention, participation au jury de sélection...), le Chicken mobile, entre juin et

août. Malgré un bilan mitigé en raison de la faible fréquentation du lac cet été et de la présence des cyanobactéries, il souhaite pouvoir revenir en 2025.

Le SMGS fait le lien avec les services du CD, le prestataire et/ou la mairie concernée pour assurer la mise en place de convention d'occupation du Domaine Public sur les espaces de convivialité sur l'ARIOLE, OCTON, LIAUSSON.

RH 2024 : sur cette mission, le SMGS a réorganisé l'équipe de la façon suivante :

Supervision directe par la Directrice des agents en charge de l'axe A.

La chargée de mission « Paysages sans emballage » a participé à la mise en place, la coordination des patrouilles et en plus, patrouillé à cheval en juillet et août.

La patrouilleuse titulaire a demandé une disponibilité pour création d'entreprise du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

PROPOSITION 2025 :

- Reconstitution du dispositif en place pour la gestion de la fréquentation :

→ Patrouille : suite à la disponibilité de la patrouilleuse titulaire, prise de poste de la patrouilleuse contractuelle plus tôt pour assurer la mise en place des patrouilles (recrutement 5 saisonniers...)

→ Coordination des actions, outils de sensibilisation, gestion des usages sur le foncier départemental et observatoire de la fréquentation

→ Remplacement de la chargée de mission en congés maternité par un 3.5h/hebdomadaire 6 mois (au lieu de 17h30/hebdo 4 mois)

- Poursuite de la mission d'accueil des porteurs de projets sur le Domaine Départemental

- Déploiement et suivi des actions en faveur des déplacements « sans voiture » : pistes cyclables...

B - Un accueil à la hauteur des paysages, basé sur une découverte sensible et respectueuse du Grand Site

L'ambition est d'améliorer l'accueil des visiteurs (habitants et touristes), en proposant un accueil qualitatif à l'année, tout en préservant durablement les paysages exceptionnels :

FICHE-ACTION 1 - Proposer une offre de services et de découverte dans des pôles d'accueil fonctionnels et intégrés au paysage

BAIE DES VAILHES :

Implication du SMGS dans l'étude de préprogrammation sur la Baie des Vailhès commanditée par Territoire 34 pour le compte du CD34 : rencontre du bureau d'étude, visite sur site, participation aux réunions, atelier, ...

Coordination d'un atelier sur la Baie des Vailhès avec les acteurs de l'entretien du pôle pour proposer des actions d'amélioration du fonctionnement, de l'entretien et de la qualité paysagère du pôle pour la saison 2025.

Le camping des Vailhès, dont la gestion est déléguée par la CCLL à la société Huttoopia, et aujourd'hui à leur branche OnlyCamp (campings nature), finalise son projet de requalification du camping. Le SMGS a organisé une tournée qui a donné lieu à des préconisations et attentes précises de l'Etat et des conseils via les paysagistes et architecte du Grand Site. Un suivi est important à mener.

POLE DE CLERMONT L'HERAULT

Le permis de requalification déposé par le CD34 a été approuvé en décembre 2023, le SMGS s'implique dans le projet en participant aux réunions, assurant le lien avec les acteurs locaux, rédigeant des notes techniques sur le projet (notes rédigées sur le poste de secours, les toilettes de plage, les poubelles et lire au lac).

Le Syndicat rappelle la nécessité de travailler sur l'entretien et la gestion future du pôle dans les différentes instances et de manière coordonnée avec le reste du site, via la coordination du SMGS.

Le Département annonce en 2024 que la Maison du Salagou accueillera le siège du Géoparc et l'équipe dédiée du Geoparc. La première pierre devrait être posée à l'automne 2025.

Le CD34 met en place un groupe de travail sur les espaces d'interprétation du futur pôle. Le SMGS participe au groupe de travail, accompagne le CD pour l'obtention d'une subvention de la DREAL et assure la transversalité des démarches à l'échelle du Grand Site.

POLE DE MOUREZE

La mairie souhaite réaliser un parking de délestage en contre-bas du parking actuel. Le SMGS accompagne la commune, échange sur la méthode et a facilité les échanges en programmant une tournée. La commune a choisi de faire appel à Hérault Ingénierie pour travailler sur le projet. Le SMGS accompagne au niveau de la rédaction du cahier des charges.

En parallèle, afin d'améliorer la qualité paysagère du bâtiment et le fonctionnement du parking, la mairie travaille à l'installation d'un nouveau système d'accès et de paiement, qui permettra de supprimer les barrières automatiques.

La communauté de communes a missionné le Passe-Muraille et Extra art en 2022 pour créer et installer l'interprétation de la Maison de Site. Ce bureau d'étude a également pour mission la réalisation d'un schéma d'interprétation à l'échelle de la commune. Un des prestataires de l'interprétation (Extra-art) a fait faillite début 2024, sans finaliser le travail. Le SMGS accompagne la Communauté de communes pour faire aboutir cette mission, qui est relancée fin 2024.

FA 2 - Conforter les activités et intégrer au paysage les infrastructures d'accueil dans les zones de convivialité (berges du lac)

LA ZONE DU RELAIS NAUTIQUE

Le SMGS accompagne le prestataire du relais nautique pour faire aboutir le projet d'installation d'un filtre permettant la potabilisation de l'eau du lac. La problématique est que ce dispositif n'est pas autorisable par l'ARS

pour un Etablissement Recevant du Public. Il convient de trouver administrativement une solution qui permette une autorisation spéciale à titre expérimental. Le sous-préfet a été contacté mais à ce jour, le rdv n'a pu être organisé.

LA ZONE DE L'ARIOLE

L'enjeu sur cette zone est de régulariser la structure démontable et d'améliorer les conditions de travail du gestionnaire pour qu'il puisse s'investir plus sereinement dans cette activité et étendre sa saison.

Le SMGS a organisé des rencontres avec les services instructeurs, les services risques de la DDTM et eau du CD, les élus et les paysagistes-conseils pour trouver les modalités de régularisation du bâtiment. Le PLU de Clermont l'Hérault ayant intégré dans sa révision la possibilité de régulariser la structure, le pétitionnaire peut déposer un permis saisonnier pour 5 ans. Le permis devrait être déposé fin 2024. En parallèle, le SMGS travaille avec les services du CD sur la Convention d'Occupation du Domaine Public pour qu'elle soit de la même durée que le permis.

LA ZONE DU MAS DE RIRI

Le prestataire a fait faire à un paysagiste, en concertation avec les services de l'Etat, un plan guide paysager pour l'aménagement et la mise en valeur du camping. Ce plan permettra une approche globale et durable, et au fur et à mesure des capacités d'investissement du propriétaire du camping de demander les autorisations idoines. Ce plan guide paysager a été approuvé en CDNPS en 2023. Suite à cette validation, le propriétaire du Mas de Riri dépose les permis nécessaires selon le plan validé, en 2024 un permis pour l'extension du bâtiment principal a été déposé et reçu un avis favorable de la CDNPS en juin.

FA 3 - Préserver les espaces naturels fragiles des cœurs de site

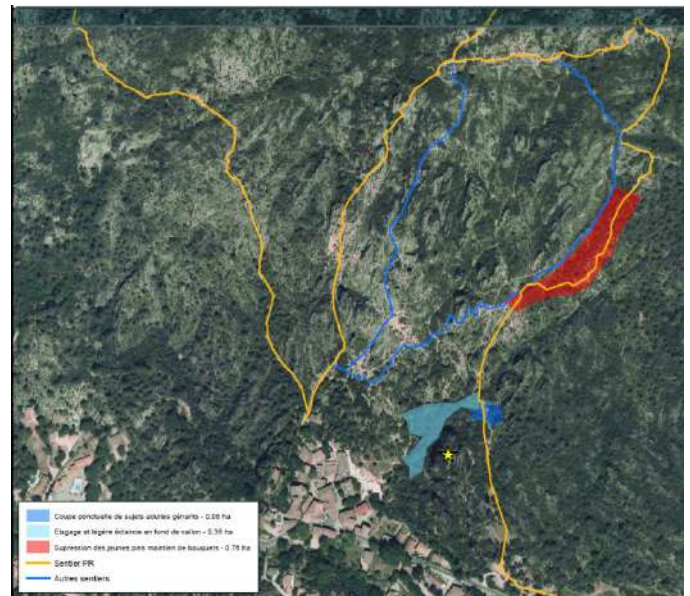
PRESERVER LA QUALITE DU CIRQUE DE MOUREZE

Pour répondre aux menaces de fermeture des perspectives paysagères, de disparition des milieux naturels ouverts et du risque d'incendie pour le village, la Communauté de communes du Clermontais a réalisé plusieurs tranches de coupe de pins du cœur du cirque. Une étude paysagère et environnementale a permis d'identifier très finement les pins à abattre et ceux à conserver (ombre, intérêt paysager...) Il convient de continuer l'arrachage conformément au dossier validé en CDNPS.

L'ONF a transmis le dossier et le devis à la CCC pour continuer la coupe des pins. La campagne 2024-2025 comprend du débroussaillage et de l'abattage sur une surface totale de 1.20 hectares découpée en 3 zones.

MAINTENIR LA FERMETURE SAISONNIERE DE LA PISTE DES VAILHES

En 2022, le Grand Site a expérimenté, avec succès, la fermeture du 15 juin au 15 septembre de cette zone naturelle, l'équipe du SMGS en lien avec l'agence des routes du CD a reconduit cette action en 2024.



FA 4 - Améliorer l'entretien du Domaine départemental du Salagou et la qualité des services offerts aux visiteurs (toilettes, déchets, mise à l'eau...)

La forte fréquentation des berges nécessite la mise en place d'équipements et de services en adéquation avec la carte de vocation des espaces pour offrir un accueil à la hauteur du Grand Site et protéger les espaces sensibles. Ces équipements sont régulièrement dégradés, abimés voire vandalisés, nécessitant des moyens techniques efficaces pour être remis. L'enjeu dans un site multi-acteurs est d'articuler les rôles de chacun pour un dispositif d'entretien performant et équilibré.

PLAN « DECHETS » : PAYSAGES SANS EMBALLAGES

La fréquentation importante du Grand Site induit une quantité non négligeable de déchets produits chaque année par les visiteurs.

En complément de la collecte des bacs (colonnes de tri et résiduels) assurée par les services des Communautés de communes, depuis 2016 le Syndicat gère la prestation de ramassage manuel des déchets abandonnés sur le Domaine départemental (berges du lac) pour le compte du CD34 (co-financeur de la mission avec l'organisme Citéo). Le Grand site a intégré dans ce marché des clauses sociales afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes en difficultés sociales et professionnelles. Il missionne depuis décembre 2020 Croix Rouge Insertion qui intervient une centaine de jours dans l'année.



En parallèle, le Syndicat a lancé en juin 2022 une opération « Paysage sans emballages », financé par Citéo dans le cadre d'un AMI, visant à réduire la quantité de déchets abandonnés dans les espaces naturels.

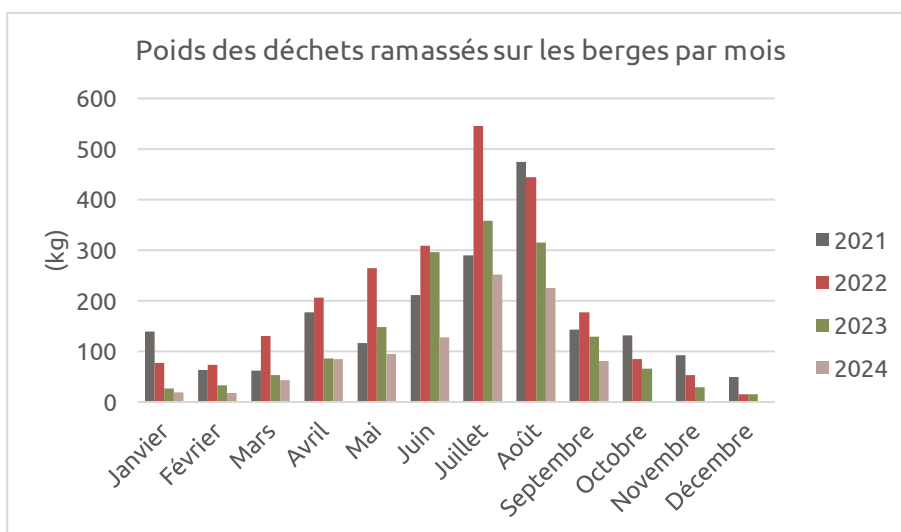
Satisfait du travail effectué et reconnaissant l'expérience intéressante au niveau national, Citéo a souhaité poursuivre le financement accordé au Syndicat mixte, sous forme d'une convention de 3 ans, renouvelable 1 fois.

En 2024, le syndicat a poursuivi les actions :

- Ramassage des déchets sur le domaine départemental (berges du lac) pour maintenir la propreté du site, via une prestation de la Croix-Rouge insertion
- Caractérisation des déchets ramassés afin de mieux connaître les problématiques et les points noirs du site, et pouvoir intervenir plus efficacement sur la réduction des déchets
- Sensibilisation des visiteurs via les patrouilles du Grand Site, sur le respect du code de conduite, et notamment sur la nécessité de ramasser et trier leurs déchets
- Réalisation d'une nouvelle campagne de communication/sensibilisation du grand public pour inciter à ramasser ses déchets et ne pas passer la nuit sur les berges.

Après une année 2022 particulière, les quantités de déchets ramassés continuent de baisser années après années.

Les résultats de la caractérisation pour l'été 2024 sont similaires à ceux de 2023 et 2022, mais dans des quantités moindres sur l'ensemble des berges.



NOM	SURFACE (HA)	TOTAL (KG)	MOY/HA	FREQUENTATION
Station de pompage d'Octon	2	43,274	21,64	16
Baie des Vailhès	6,18	126,241	20,43	153
Barrage/Mont Redon	2,4	33,596	14,00	13
L'Ariole	3,78	48,644	12,87	66
Pôle de Clermont	12,25	135,85	11,09	143
Rives de Liausson	8,56	75,528	8,82	30
Les Plos	4,39	32,51	7,41	27
Relais nautique d'Octon	2,15	12,281	5,71	25
Celles/Mas de Riri	6,46	27,036	4,19	48
Neck de la Roque	6,51	26,661	4,10	8
Presqu'île/Jonquier-Lavadou-Rouens	7,27	29,526	4,06	34
Berges nord/Chapelle de Clans	13,53	10,989	0,81	7
Roselière	8,55	6,683	0,78	0
Tour de Rouens	11,14	6,122	0,55	0
Tour de la Sûre	13,6	3,098	0,23	0

Les types de déchets majoritaires sont les mêmes chaque année : le papier-toilette et les mégots étant les déchets les plus retrouvés sur les berges ; puis les restes de pique-nique (canettes et bouteilles en plastiques, emballages alimentaires, ...). Les données de Paysages sans emballages permettent de quantifier l'impact des aménagements sur la propreté du site, et notamment :

- L'installation de toilettes sèches saisonnières sur le parking de l'Ariole qui a permis de faire baisser de manière significative la quantité de papiers-toilette retrouvés sur la zone (102 en 2024, contre 249 en 2023).
- L'installation d'un portique à la station de pompage d'Octon qui limite le nombre de camping-cars qui passent la nuit sur la zone, et qui a permis de faire passer de 42 à 22kg/ha la quantité de déchets abandonnés.

Ces évolutions sont à moduler avec la baisse de fréquentation globale des berges, et les résultats seront à observer sur plusieurs saisons pour confirmer leur efficacité.

Comme en 2023, une analyse précise des données de caractérisation sera réalisée sur l'année entière et permettra de comparer les données sur des périodes similaires, au regard de la fréquentation.

PLAN « TOILETTE »

Le SMGS a mis en place un groupe de travail sur l'amélioration des toilettes du Domaine Départemental. **Depuis le 15 juin 2024, les plages de Clermont l'Hérault, de l'Ariole, d'Octon et de la Baie des Vailhès sont équipées de toilettes.**

En 2023, le Grand Site a ramassé plus de 7000 feuilles de papier toilette ! En 2024, les actions de sensibilisation des patrouilles, la pose d'un panneau d'information sur le pôle de Clermont pour renseigner sur la distance aux toilettes et la pose de nouvelles toilettes ont permis d'améliorer l'accueil et de mieux préserver le Grand Site. Sur la période du 15 juin au 15 septembre, 3032 feuilles de papiers-toilette en 2024, contre 4678 sur la même période en 2023, en grande partie due également à la faible fréquentation, l'analyse devra être poursuivi en 2025.

Pour économiser la ressource en eau et équiper des zones non raccordées aux réseaux, des toilettes **sèches** ont été installées sur les plages d'Octon, de l'Ariole et des Vailhès. L'économie d'eau étant évaluée à 5 litres par passage, avec une estimation de minimum 10 000 passages par toilettes et par saison, cela représente environ 200m³ d'eau économisée chaque été !

Afin d'apporter une dimension sociale au projet, le Conseil Départemental de l'Hérault a retenu l'offre d'**Ecosec**, SCOP montpelliéraine, qui s'est associée pour le Domaine Départemental du Salagou à **l'Abeille verte**, une Entreprise à But d'Emploi, dans le cadre de l'expérimentation "Territoires zéro chômeurs". Elle a pour objectif la création d'emplois pérennes supplémentaires sur des activités en lien avec la transition écologique et sociale.



Le Conseil Départemental de l'Hérault a pris en compte les attentes des services de l'Etat, des paysagistes et architectes du Grand Site en proposant un modèle pour le Relais d'Octon robuste, adapté au site, à ses paysages, à de forte fréquentation, utilisant des matériaux issus du réemploi. Le SMGS accompagne également le CD dans les échanges avec les services de l'Etat et la rédaction des autorisations administratives.

Le bilan a été reconnu comme très bons, reste à améliorer, pérenniser et compléter le dispositif.

PONTON HANDI-PECHE D'OCTON

En 2021, les services du CD34 en charge de l'entretien du ponton, suite à expertise, alertent sur la fragilité de la structure et préconisent un démontage du ponton.

Au regard du changement climatique, des incertitudes liées au niveau du lac, du comblement naturel du lac sur ce secteur, au fort impact paysager du ponton en période de basses eaux et à l'impossibilité de pêcher une partie de l'année depuis cet ouvrage, le SMGS a accompagné le CD pour déposer le permis pour démolir l'ouvrage. La CDNPS a validé le dossier en janvier 2024.

Le Département de l'Hérault a entrepris, en octobre, la déconstruction du ponton. Le Département a travaillé avec la Grande Conserve à Lodève et une grande partie des matériaux vont être récupérés pour d'autres projets publics. Les garde-corps seront réutilisés à Aspiran et les matériaux en bois seront réemployés pour la nouvelle Maison des Jeunes de Lodève.



ENTRETIEN DES PARKINGS, DES ACCES, DE LA SIGNALÉTIQUE ET DES DISPOSITIFS DE CONTENTION DES VEHICULES

Dans le respect du site : remise en état des parkings, des dispositifs de contention des véhicules et de la signalétique du domaine départemental. Coordination et concertation réalisées par le Syndicat

Le Syndicat mixte a coordonné les actions d'entretien suivantes :

- Entretien des mises à l'eau (intervention CD34). Le SMGS travail avec le CD et la Fédération de pêche pour que la Fédération puisse assurer à termes l'entretien des mises à l'eau.
- Débroussaillage des arbres en aval du barrage : lien services de l'Etat, biodiversité, ... (intervention CD34).
- La suppression d'arbres morts sur les berges potentiellement dangereux pour les usagers (intervention CD34 et CCC).

Par ailleurs, le Grand Site a travaillé sur le projet d'entretien de "Gaz de France" concernant le débroussaillage du réseau qui passe au Salagou. La vigilance du SMGS a permis de rappeler les enjeux et d'éviter de trop forts impacts paysagers, sur la biodiversité et sur la fréquentation. Le Grand Site a sensibilisé Gaz de France pour qu'il ne fasse pas de grande ouverture qui aurait permis aux véhicules de circuler dans les espaces naturels.

Il a également accompagné le CD34 (DGA Développement de l'Economie Territoriale, Insertion, Environnement) et l'association Roule Nature (Expert en activités de pleine Nature adaptées aux personnes à mobilité réduite) pour déplacer une barrière afin de permettre le passage des fauteuils tout terrain dans le cadre de la mise en accessibilité du PR des Vailhés.

ENLEVEMENT DES HERBIERS AQUATIQUES

L'herbier envahissant - *Lagarosiphon major* - est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable et complique les activités nautiques. Le Grand Site assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du lagarosiphon sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault, avec l'appui technique et logistique de la Fédération de pêche.

Le 24 et 25 juin s'est déroulé le chantier d'arrachage dans la baie des Vailhès, en présence des agents du Grand Site et de la Fédération de Pêche et de l'entreprise de TP mandatées.

En 2024, le Mas de Riri et le Relais Nautique d'Octon n'ont pas organisé de journées d'arrachage bénévoles sur leurs plages. La Base de plein air du Clermontais a utilisé du matériel nouvellement acheté pour couper et ramasser régulièrement les herbiers dans le port de la base.

Comme pour les années précédentes, le travail d'arrachage est complété par un travail de ratissage sur la plage de Clermont l'Hérault par la Croix Rouge Insertion de fin juin à la mi-août.



En 2024, le SMGS travaille sur la prolongation de l'arrêté autorisant l'arrachage et le transport du lagarosiphon, autorisation se terminant début 2025. La demande est en cours auprès des services de la DDTM.

Pour plus d'information, voir le bilan 2024 des chantiers d'arrachage des herbiers du lac du Salagou (en cours de rédaction).

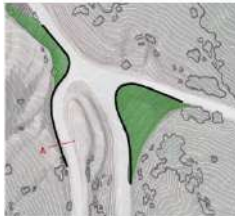
FA 5 - Qualifier les entrées et les routes du Grand Site

INTÉGRATION ET VALORISATION DU COL DE LA MERQUIÈRE (EN LIEN AVEC LE GÉOPARC)

Le projet prioritaire porte notamment sur la mise en valeur de l'arrivée dans le Grand Site depuis le **col de la Merquière**. Ce panorama marquera l'entrée dans le Grand Site depuis la Communauté de communes du Grand Orb, un lieu de valorisation et d'interprétation du grand paysage, en complémentarité du Géoparc. Afin de lancer le projet d'intégration paysagère et à l'initiative du Syndicat, la réflexion a démarré fin 2022 et le Département a missionné son bureau d'étude paysagiste pour démarrer la réflexion et des 1ères esquisses ; le SMGS a organisé le lien avec le Géoparc, les services de l'Etat, et des visites et réunions afin de clarifier les enjeux, poser un diagnostic partagé et des 1ères pistes et orientations ; cela a abouti à la validation collective d'un scénario de positionnement des usages. Le Département doit poursuivre la mise en œuvre de l'action.

1- Restaurer les têtes de vallées

La requalification des têtes de vallées se traduit par le repagoyage et la réalisation de plateformes routières. Cette intervention fait « remonter » les vallées jusqu'au col, ce qui crée un encadrement et alignement à l'entrée du parc. Les talus sont à amener afin de retrouver des formes plus souples.



Apliquer les terrassements routiers

amener les talus de dalle à respecter les normes



SIGNALÉTIQUE : VEILLE ET HARMONISATION

Le CD34 a actualisé son schéma de la signalétique touristique. Le SMGS a rencontré les services et fait les préconisations techniques pour le Grand Site (une seule entité pour le Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze, pas Cirque de Mourèze et lac du Salagou ; installation depuis les 3 villes portes Lodève/Bédarieux/Clermont l'Hérault jusqu'au site classé mais pas de panneaux dans le Grand Site. Refonte de la signalétique A75 à faire en cohérence. Le SMGS accompagne le Géoparc sur le déploiement de panneaux (pupitres, totems...) dans le Grand Site. Il a rédigé une note de cadrage sur les lieux d'implantation et les contenus.

FA 6 - Structurer l'offre de loisirs de pleine nature pour valoriser les patrimoines du Grand Site

ANIMER POUR METTRE EN SYNERGIE LES PROJETS ET ENCADRER POUR AMELIORER LA PRATIQUE DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Dans le cadre de la gestion des usages, de Natura 2000 et de la préservation des paysages, le SMGS a accompagné les services autour de la pratique :

- Du trail :** Il s'agissait de répondre à la proposition du Conseil départemental qui souhaite élargir l'offre de circuits trail sur le département. La réunion a permis de vérifier la pertinence de cette valorisation en regard des enjeux du Grand Site et de ceux des services touristes/APN concernés. Des pistes d'outils de sensibilisation pour les pratiquants ont été évoquées, faisant écho à l'atelier proposé l'an dernier aux clubs et acteurs APN fréquentant le Grand Site, organisé par l'équipe du SMGS et avec la participation de La Salsepareille (à Celles en janvier 2024). En 2025, le SMGS souhaite renouveler cet atelier (contenus à enrichir selon les pistes évoquées en 2024).
- De la course d'orientation :** le bureau du Comité départemental de course d'orientation (CDCO) ayant été entièrement renouvelé en 2023, il a été proposé un échange entre le SMGS et le CDCO afin d'évoquer la pratique de la course d'orientation dans le Grand Site et d'identifier des pistes d'amélioration éventuelles. Cet échange a eu lieu avec l'appui et en présence du service sport du Département et d'Hérault Sport. Il a permis aux techniciens du SMGS de comprendre le rôle du CDCO, et d'identifier les besoins du CDCO en matière d'informations sur le rôle et les enjeux du Grand Site, notamment en termes d'accompagnement dans l'organisation de manifestations (démarches, autorisations...).
- Des Activités nautiques :** En 2023, le SMGS a accueilli un stage qui a permis de d'animer une concertation (septembre, 20 participants) autour de l'évolution des pratiques nautiques et du projet d'adaptation de l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral de 1988 et avenant de 1989 relatifs aux activités de plaisance, pêche, baignade, etc. sur le lac du Salagou). Les élus du Grand Site ont proposé à la sous-préfecture une mise à jour des arrêtés sur le nautisme. Celle-ci a été accueillie favorablement par le sous-préfet. La Sous-préfecture attend le retour de l'analyse juridique du CD34 pour modifier l'arrêté préfectoral.
- De la pêche de nuit :** Un travail sur la pêche de nuit au Salagou est en cours. Les élus du Grand Site, des communes riveraines du lac et de la Fédération de pêche de l'Hérault se sont rencontrés en février et en octobre afin de trouver ensemble des solutions à une situation paradoxale problématique : en effet, alors que le campement est interdit sur ce site classé (code de l'environnement), la pêche de nuit est autorisée et ne peut se pratiquer sans abri. La pêche à la carpe de nuit en particulier se pratique sur plusieurs nuits. Elle peut entraîner un étalement de matériel de campement sur les berges et une privatisation des plages, des conflits d'usage entre pêcheurs carpistes et carnassiers, un dérangement des espèces (roselières) ou encore l'abandon de déchets (papiers toilettes...). Il s'agit de trouver une solution à cette situation devenue intenable. Les élus du Grand Site ont proposé une interdiction temporaire et expérimentale de la pêche de nuit (2 ans) du 1^{er} mai au 15 septembre. Une fois, que la Fédération de pêche aura acté cette proposition, le SMGS demandera au sous-préfet la mise en place d'un arrêté.
- Du Kitesurf :** Des conflits d'usage ont été rapportés depuis plusieurs années entre kitesurfeurs et autres usages de la plage de l'Ariole. La seule surface appropriée pour le décollage se trouvant trop proche des prestataires saisonniers et de leur clientèle (Wind34, BPA). Suite à la création de l'association Salag'Gliss Fun Club, rassemblant des pratiquants de kitesurf et autres activités de voiles tractées, le SMGS a pu travailler avec les pratiquants autour de solutions pour améliorer la pratique et le partage des usages : faciliter le déplacement des kitesurfeurs plus à l'ouest de manière à libérer la plage de l'Ariole où se trouve la plus forte concentration de visiteurs pour des activités nautiques en tout genre. Avec l'appui des services sport du Département et de la Communauté de communes du Clermontois, le SMGS a reçu la Fédération française de Vol Libre. Grâce à un diagnostic sur le terrain, en présence de l'association locale des pratiquants, le SMGS a recueilli des conseils sur la définition d'une aire de décollage et sur la signalétique obligatoire pour une pratique sécurisée (responsabilité légale). Ces différentes étapes ont mené à l'aplanissement d'une partie de la plage et l'éclaircissement de la végétation créant une nouvelle surface praticable pour décoller en kitesurf, à l'aide du travail de Minna-Mari Pajja, stagiaire architecte-paysagiste, 1 mois au SMGS.

• Veille sur les tracés non officiels

L'équipe du SMGS a repéré un tracé non officiel problématique sur les réseaux sociaux, situé sur le plateau de l'Auverne. Le tracé faisait craindre des conflits d'usage et soulevait des risques liés à la sécurité des personnes. La source de ce tracé a été retrouvée. Avec l'appui du service APN du Clermontois, l'information a été relayée à Hérault Tourisme qui est intervenue auprès des équipes de Visorando pour faire modifier les informations.

PROPOSER DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES A LA HAUTEUR DES PAYSAGES DU GRAND SITE

- Le SMGS a accompagné le CD34 dans la refonte des panneaux de départ des PR du Grand Site et leur passage en géo-rando. 5 panneaux ont été retravaillés. Il a assuré le lien avec les maires concernés et proposé des adaptations de textes pour qu'ils soient en accord avec la démarche Grand Site et Natura 2000.
- Le Grand Site a participé à une réunion sur la requalification de la Base de Plein Air du Salagou et proposé à la CCC une base de cahier des charges. Une fois que la CCC l'aura revu, le CD le retravaillera.
- Le Grand Site participe à la création du PR du Pioch de Jaffet et l'itinéraire patrimonial de Pézenes les Mines pour que soit intégré en amont les enjeux « Grand Site » et Natura 2000

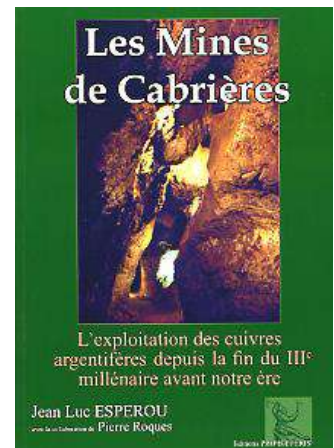
FA 7 - Valoriser le Grand Site dans la dynamique du Géoparc « Terres d'Hérault »



Le SMGS est partenaire historique et participe à la démarche ; la directrice fait partie du comité de programmation ; le SMGS participe aux divers groupes de travail (médiation, tourisme...). Ce comité a pour but d'organiser la valorisation du patrimoine géologique sur le territoire du Géoparc, définir les missions des futurs médiateurs et assurer l'exactitude et la pertinence des contenus par rapport aux différents publics. Une collaboration régulière entre les 2 équipes se poursuit sur les dossiers suivants : Lieude, Pioch Farrus, Merquièrre, interprétation, mise en tourisme des géosites ; signalétique...

PIOCH FARRUS

Le Grand site suit le projet de valorisation autour des mines du Pioch Farrus à Cabrières, identifiées comme géosite du Géoparc. Le SMGS a apporté son expérience sur la méthode et les acteurs à associer pour assurer la faisabilité du projet en site classé et Natura 2000. Il accompagne la mairie dans sa volonté de réaliser un projet cohérent à l'échelle communale et supra pour intégrer le projet des mines dans un projet de valorisation global reliant les différentes initiatives de la commune (bibliothèque, cave, PR...). Il a aidé à la préparation des documents dans le cadre du dispositif national « Villages D'Avenir ».



SAUVEGARDE DE LA DALLE DE LA LIEUDE

Le Département, devenu propriétaire de la dalle en 2023 grâce à l'action conjointe Géoparc/Grand Site, a fait réaliser en 2024 une expertise sur l'intérêt scientifique du site de la Dalle de la Lieude : la conclusion est que l'état de la dalle est bien meilleur que ce qu'il pouvait paraître de l'extérieur. Sur les 8 pistes particulièrement intéressantes scientifiquement ; 6,5 sont encore en très bon état. Le reste est dégradé ou couvert de nombreux débris. Parmi les 18 pistes présentes, un grand nombre est encore visible et semble en bon état, grâce à la protection du hangar. Le SMGS a accompagné le CD pour présenter un programme de petits travaux d'entretien aux services de l'Etat.

GEO-MEDIATEUR

Dans le cadre du partenariat avec le Département de l'Hérault pour le Géoparc Terres d'Hérault, les partenaires peuvent faire bénéficier à leurs équipes d'une formation complète dédiée au Géoparc et à la géologie. Le SMGS a proposé à l'animatrice Grand Site de bénéficier de cette formation « géomédiateur ambassadeur », prévue en décembre (3 jours). Le Géomédiateur Ambassadeur est habilité par le Conseil Scientifique et de Prospective du Géoparc à exercer cette fonction. Les animations proposées en lien avec la géologie pourront être classifiées en tant que "géo-événements" et valorisées comme telles dans la communication vers les publics. Ces géo-événements contribuent à la dynamique Géoparc Terres d'Hérault.

RH 2024 : sur cette mission, le SMGS a réorganisé l'équipe de la façon suivante :

Supervision par la Directrice – Adjointe des agents ayant des missions sur cet axe : animatrice du Grand Site, chargées de mission en charge du plan « Déchet », des chantiers d'arrachage des herbiers et de la patrouille (seulement sur la partie : actions de repérage des dégradations sur le terrain et force de proposition sur les améliorations techniques à apporter).

Temps de travail de la Directrice-adjointe repositionné sur cet axe.

PROPOSITION 2025 :

Suite à la disponibilité de la patrouilleuse titulaire, prise de poste de la patrouilleuse contractuelle au plus tôt pour assurer la veille terrain et assister la directrice adjointe sur les actions d'entretien.

Reconduction du dispositif en place comme en 2024 à savoir :

→ suivi des projets des pôles, des espaces de convivialités et de la coupe des pins

→ reconduction des actions d'entretien et d'amélioration de l'accueil à savoir :

- reconduction du projet « paysages sans emballages » qui comprend le ramassage des déchets résiduels dans l'espace naturel, remplacement de la chargée de mission en congés maternité par un 3.5h/hebdomadaire 6 mois (au lieu de 17h30/semaine 4 mois)
- déploiement de l'offre de sanitaires
- reconduction de la mission d'arrachage des herbiers sur les plages surveillées
- assurer l'adéquation entre les projets liés aux loisirs de pleine nature et les programmes Grand Site et Natura
- assurer l'adéquation des projets Géoparc et les programmes Grand Site et Natura

C – Un Grand Site habité : qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain pour les paysages

L'ambition partagée pour cet axe est de favoriser une évolution des villages et une adaptation des projets au service du paysage, en luttant contre la banalisation, en améliorant le cadre de vie des habitants et en sensibilisant aux enjeux du Grand Site. **Un paysage compris est un paysage respecté, protégé et soutenu.**

Afin de poursuivre ces actions et de porter un nouveau regard sur la charte architecturale, urbanistique et paysagère, le syndicat a bénéficié d'une subvention spécifique de la DREAL et recruté en 2024 un chargé de mission « Paysage » de formation paysagiste et avec une expérience forte dans ces domaines (PNR). Arrivé dans l'équipe en avril, il a repris l'organisation du conseil architectural et paysager, et, suite à de nombreuses rencontres et réflexions collectives, a proposé un programme d'actions pour l'évolution de la charte.

FA 1 - Faire vivre la charte architecturale, urbanistique et paysagère

UN SERVICE DE CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER POUR LE GRAND SITE

Grâce à des financements de la DREAL, les porteurs de projet, habitants et collectivités, bénéficient d'une prestation, qui leur permet, en amont du dépôt d'un permis ou d'une déclaration préalable, d'aborder plusieurs aspects de leur projet (volumes, implantation, ouvertures, teintes) pour aider à l'acceptation du projet par les services de l'Etat.

Le SMGS, après consultation, a renouvelé la prestation de **l'architecte-conseil** Jean-Christophe Marchal **et du paysagiste-conseil** Pierre Romanetto.

Le conseil s'effectue également lors des **tournées** du Grand Site. Une fois tous les deux mois, le groupe de travail « architecture et paysage », constitué des architecte et paysagiste conseils, des services instructeurs des communautés de communes, de l'Etat (DDTM, UDAP et DREAL) ainsi que de la vice-présidente en charge de ces sujets au Syndicat, se déplace sur le terrain à la rencontre des porteurs de projet et des maires des communes concernées. L'objectif est de travailler collectivement sur les projets de constructions et de réhabilitations à enjeux paysagers forts.



En 2024, **5 tournées** ont été organisées. Près de **15 projets** étudiés collectivement, concernant les communes de Salasc, Mourèze, Mérifons, Celles, Clermont, Octon, Liausson et le Puech. **6 dossiers** ont été présentés en Commission Départementale de la Nature, des paysages et des Sites – CDNPS. Dans le cadre du suivi, le SMGS participe à ces commissions pour les projets du périmètre Grand Site.

En dehors des tournées, le groupe de travail se réunit également pour travailler les dossiers à enjeux paysagers forts, la méthode et sur l'évolution de la charte paysagère et architecturale (cf. chapitre suivant). En 2024, il s'est réuni 2 fois.

FAIRE EVOLUER LA CHARTE ARCHITECTURALE, URBANISTIQUE ET PAYSAGERE

La **charte** et le **guide de recommandations**, qui lui est associé, édités en 2010, ont fait l'objet d'un travail très important, de concertation et d'appropriation des élus. Ces documents, par manque de temps de travail dédié au SMGS, ont petit à petit été moins connus, moins utilisés. Certaines mairies les proposent encore néanmoins à la consultation.



Les enjeux d'évolution de ces documents sont multiples. Ils ont fait l'objet d'échanges en mai et juin, avec :

- les élu-e-s de Mourèze, Liausson, Salasc, Mérifons, Villeneuve, Celles, Octon et Brénas,
- le Groupe de Travail Architecture et paysage du Grand Site,
- le CAUE de l'Hérault
- le Bureau du Grand Site.

Ces rencontres ont permis de définir les principaux enjeux d'évolution de la charte :

● L'appropriation par les habitants du Grand Site

Le guide est peu connu des habitants. Il est apprécié par les maîtres d'œuvres, mais ce n'est pas un document « grand public ». En outre, la volonté d'inscrire les projets dans un site remarquable, et d'épouser ses valeurs et son caractère ne doit pas venir uniquement que des experts, mais également des habitants.



● Le rendu et la lisibilité



Le document est dense, et ses différentes parties s'accumulent pour former un seul bloc. Son format n'aide pas à une communication aisée : long à imprimer, téléchargeable facilement mais en un seul fichier pdf.

Il est bien illustré, néanmoins les textes sont généralement trop longs.

● Les compléments nécessaires

Certaines thématiques mériteraient d'être abordées plus en profondeur : le dérèglement climatique, les énergies renouvelables, les bâtiments agricoles, le réemploi des matériaux, ...



Trois types de documents pourront être produits pour répondre à ces enjeux :

- Un **livret** pour les habitants : ce document d'immersion présentant les valeurs du site pourrait être réalisé à l'occasion d'un stage paysage en 2025. Il s'agirait d'un bel ouvrage d'illustrations, pointant les pépites, les grandes choses et les détails qui font que le Grand Site est unique. Il pourrait s'agir d'un nouveau numéro de la collection des « carnets de voyage ».

- Un **document technique**, pour les communes, maîtres d'œuvre et habitants auto-constructeurs : il s'agit du complément au guide de recommandations. Un travail sur des fiches-conseils va démarrer à l'automne, avec l'agence Doline (48), architecte. Une visite de terrain ainsi qu'une rencontre de travail pour déterminer les thématiques des

fiches a eu lieu le 7 octobre. Un atelier de travail avec les services instructeurs des trois communautés de communes sera organisé le 15 novembre à Octon pour affiner et co-construire les documents

- Un poster, une **carte sensible** que l'on accroche chez soi. Au-delà de l'objet esthétique, l'essentiel sera la création d'un souvenir commun. Ce type de démarche amplifie la portée de la charte architecturale et ne la réserve pas qu'aux experts.

Notons que la charte du Grand Site a été repris dans le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** de la Communauté de communes du Lodévois-Larzac. Le SMGS a été consulté et a rédigé un avis sur le PLUI, précisant et soulignant certains points globaux ou concernant notamment les secteurs agricoles, la zone Natura 2000 et la Baie des Vailhès.

FA 2 - Vivre dans des villages - sites patrimoniaux : Mourèze, Villeneuve, Celles

VIVRE A CELLES AU CŒUR DU SITE : INVENTER DES NOUVELLES FAÇONS D'HABITER ET DE TRAVAILLER

Projet de résilience autour d'un nouveau paysage, la réhabilitation du village de Celles se situe au cœur du projet Grand Site.

Le permis de **parking visiteurs à Celles**, en maîtrise d'ouvrage Département, a reçu un avis favorable en commission des sites le 16 janvier. Le Département de l'Hérault est en train de recruter les entreprises, les travaux devraient débuter début 2025. Parallèlement, il a effectué un test de durcissement du revêtement du stationnement actuel par un procédé de résine végétale. Le bilan du test sera réalisé fin 2024.

Le village se reconstruit peu à peu : le **fonds de dotation** a été créé cette année, il permettra une stabilisation du foncier et du projet dans la durée. La commune lui vendra son foncier en 2025. Un nouvel appel à projet a eu lieu cette année. 3 à 6 porteurs de projet seront auditionnés en novembre. Le SMGS participe aux réunions de sélection. La **maison des entreprises** sera terminée en 2025. Un programme est en cours de rédaction pour la **maison de tous les possibles** (pôle de recherche), des échanges entre habitants et chercheurs ont commencé.



Vivre à Villeneuve, village au patrimoine culturel exceptionnel à forte valeur environnementale

Le Domaine départemental entourant le village comprend un vaste jardin, structuré par des alignements d'arbres centenaires, des allées cavalières ou des réseaux anciens liés aux activités économiques de Villeneuve.

Sur proposition du SMGS, le CD et la mairie de Villeneuve se sont rencontrées à plusieurs reprises pour travailler sur la méthode, la stratégie, et certaines actions concrètes à mener. Une rencontre sur le terrain est prévue fin novembre.

Le SMGS accompagne par ex. la mairie sur les enjeux du vivier, du végétal, afin de faciliter un lien avec les services du CD et de l'Etat.

Suite à une visite de terrain avec le maire de la commune le 24 mai, le syndicat a produit une **fiche-conseil** : il s'agissait de synthétiser, dans un document illustré, les arguments à la réalisation d'un **plan-guide** à l'échelle du domaine départemental. L'entrée paysagère est intéressante et permettrait, en lien avec les habitants, de se projeter dans les prochaines années et de faire le lien entre usages, paysage et gestion des lieux.



FA 3 - Conforter le dynamisme des villages

LIAUSSON : « MISE EN SCENE ET EN PAYSAGE » DU THEATRE DE PLEIN AIR, CREATION D'UN PARKING ET RENOVATION DES RUES

Les élus de Liausson ont sollicité l'appui technique du Grand Site pour avancer sur le **projet d'embellissement et de renaturation** des rues du village.

Le Grand Site a rédigé un **cahier des charges** afin de formuler les questions, préciser les périmètres et le niveau des rendus attendu pour l'étude paysage. La rédaction du cahier des charges est une étape importante pour la maîtrise d'ouvrage : une rencontre de relecture et de correction a eu lieu le 1er août en mairie afin de finaliser ce document.

Dès qu'elle aura rédigé les pièces administratives de cette consultation, la commune pourra lancer le marché et recruter un prestataire qui proposera des solutions d'aménagement, en concertation avec les élus.



SALASC : INTEGRATION PAYSAGERE DE LA PLACE CENTRALE, GESTION DES FLUX ET DU STATIONNEMENT

Le SMGS accompagne depuis plusieurs années la mairie de Salasc dans sa volonté de faire évoluer sur la commune la place de la voiture. Après la réalisation de l'aménagement paysager du parking visiteurs/écoles, l'objectif est de faciliter le stationnement de la population à divers endroits et d'alléger le stationnement sur la place centrale des Comédiens ; ainsi, cela valorisera le patrimoine architectural et favorisera un lieu de vie partagé plus agréable pour tous. Le paysagiste conseil du Grand Site a fait des réunions et des propositions. Le SMGS a participé avec l'agence des routes du département à un rdv en août avec M le Maire afin d'échanger sur les étapes suivantes. La réflexion est à poursuivre en fonction des décisions de la mairie.

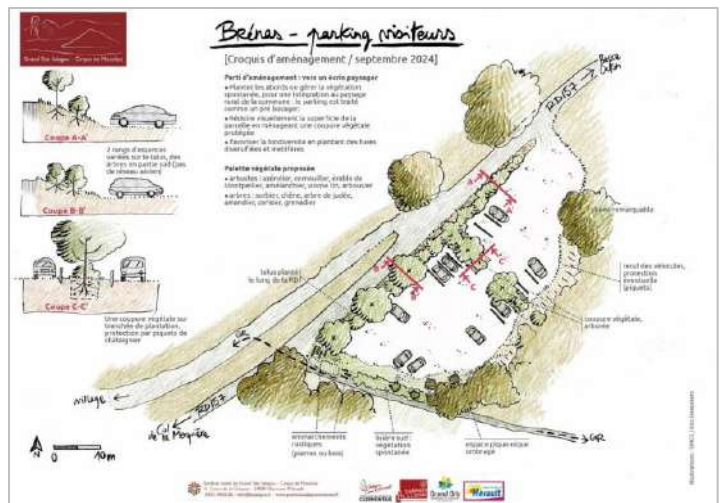
BRENAS : AMENAGEMENT DE LA PLACE ET AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARKING VISITEURS

La commune de Brénas a souhaité améliorer l'**accueil des visiteurs** dans le village et a procédé à des travaux de terrassement sur la parcelle prévue à cet effet, en contrebas du bourg. Un revêtement gravillonné, drainant et plus stable pour les véhicules, a été mis en place. Ces travaux restent très rustiques et correspondent au caractère rural de la commune.

Afin de les compléter, le Grand Site a proposé de travailler sur un traitement paysager de l'ensemble. Un **croquis d'aménagement** complémentaire a été réalisé suite à une visite de terrain avec le maire de la commune le 11 septembre.

Plusieurs axes de travail ont été définis :

- diminuer visuellement la surface de l'aire de stationnement et créer des **surfaces ombragées** en plantant une haie transversale (orientée nord-sud, sur tranchée de plantation) ;
- planter massivement le talus proche de la route départementale. Une **strate arborée** pourra se développer côté sud grâce à l'absence de lignes aériennes. Cette haie sera plantée sur deux rangs, elle permettra **d'occulter** les véhicules depuis la route ;
- conforter **les accès piétons** depuis le sentier de grande randonnée et vers le village, en réalisant quelques emmarchements rustiques (bois ou pierres) ;
- aménager un **espace pique-nique**, à l'ombre ;
- installer des piquets en châtaignier pour mettre en défens les jeunes plantations.



Ce projet permettra d'intégrer le parking au paysage agricole et rural de Brénas.

RH 2024 : sur cette mission, le SMGS a réorganisé l'équipe de la façon suivante :

- Supervision directe de la mission par la Directrice
- Recrutement d'un chargé de mission « paysage » du 1^{er} avril au 31 décembre 2024 à 28h/hebdomadaires.

PROPOSITION 2025 :

- Reconduction de l'action d'animation de la charte comme en 2024 : demandes de subventions DREAL, reconduction du poste de chargé de mission et des prestations d'architecte conseil et paysagiste conseil
- Evolution de la charte : livret, fiche conseil et carte sensible
- Suivi des projets des communes dans la continuité de 2024

D – Des paysages agricoles et naturels dynamiques et préservés

Le Syndicat mixte porte deux démarches Natura 2000 pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité sur son territoire : la Zone de Protection Spéciale « Le Salagou » pour les oiseaux et la Zone Spéciale de Conservation « Mines de Villeneuve » pour les chauves-souris. Un comité de pilotage existe pour chaque site afin de mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions mises en place dans le cadre de la démarche Natura 2000. Le prochain comité de pilotage se tiendra le 6 décembre 2024.



FA 1 - Maintenir les paysages ouverts grâce aux troupeaux

CONTRACTUALISER DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES AVEC LES ELEVEURS

Depuis 2011, des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner techniquement et financièrement les exploitations agricoles qui s'engagent pour le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. La rémunération de ces mesures correspond à une compensation des manques à gagner et des surcoûts engendrés par les modifications de pratiques des agriculteurs qui s'engagent dans cette démarche.

2024 est la deuxième année de contractualisation de la programmation PAC (2023 – 2027). Un lien étroit a été maintenu avec les 8 éleveurs engagés, la Région et les partenaires techniques. Les plans de gestion et diagnostics ont été ajustés pour les exploitations présentant des évolutions (modification de la taille du troupeau, ...).



ORGANISER DES JOURNEES TECHNIQUES POUR PARTAGER DES PRATIQUES RESPECTUEUSES

Une journée technique et d'échanges sera mise en place en novembre à destination des éleveurs du site. Cette intervention permettra de faire le point avec les éleveurs sur leurs engagements en MAEC et les plans de gestion associés. Des thématiques telles que la **valorisation des ressources arbustives et arborées, la gestion de l'embroussaillage ou encore l'adaptation au changement climatique** seront abordées.

FA 2 - Maintenir la mosaïque paysagère en confortant la viticulture, l'arboriculture et le maraîchage

CONTRACTUALISER DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES AVEC LES VITICULTEURS

Les mesures agro-environnementales viticoles proposées à l'échelle régionale étant peu adaptées au territoire, aucun viticulteur n'avait souhaité s'engager en 2023. Un courrier avait été envoyé par le Grand Site aux différentes institutions concernées pour faire remonter ces éléments. La mesure ayant évolué en 2024 et devenant plus avantageuse pour les viticulteurs du site, **de nouveaux engagements seront proposés en 2025.**

ORGANISER DES JOURNEES TECHNIQUES POUR PARTAGER DES PRATIQUES RESPECTUEUSES

Une journée technique et d'échanges sera mise en place en octobre à destination des agriculteurs du site. L'objectif de cette intervention est de proposer une approche globale eau – sol - paysage pour **explorer des pratiques d'adaptation au changement climatique tenant compte des enjeux du site et du contexte des exploitations.**

SOUTENIR L'ACTIVITE AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE LIAUSSON GRACE A L'IRRIGATION

L'année 2024 étant **l'année des travaux et de la mise en fonctionnement du réseau**, le Grand Site a échangé régulièrement avec le syndicat d'irrigation sur le bon déroulement des opérations. Le Grand Site a été présent à la journée de formation autour du pilotage de l'irrigation organisée par la Chambre d'Agriculture. Il a accompagné le syndicat d'ASA dans la signalétique de sa zone technique.

FA 3 - Assurer un usage respectueux de l'environnement des terres agricoles du Département

ANIMER LE GROUPE DE TRAVAIL ET ASSURER UNE VEILLE FONCIERE

Des réunions techniques avec les services du Département ont permis d'affiner le contenu des conventions. La veille foncière est maintenue afin de prendre compte les éventuels changements, et si nécessaire préparer des appels à candidature pour l'année à venir.

PREPARER LES APPELS A CANDIDATURE ET SECURISER L'UTILISATION DES TERRES AGRICOLES

Le Grand Site anime le foncier agricole départemental en maintenant une veille foncière, en faisant le lien entre le Département et les agriculteurs locataires et en rédigeant le contenu des conventions avec les services départementaux. Suite à l'appel à candidature de 2023, le travail s'est poursuivi par la rédaction des 7 conventions sur le Domaine départemental du Salagou. Les infrastructures agroécologiques (haies, arbres isolés, murets, bandes enherbées, ...) des terres arables concernées ont été inventoriés et cartographiés afin que l'état des lieux soit intégré dans les conventions. Les conventions ainsi rédigées intègrent désormais des clauses environnementales (certification agro-environnementale et maintien des infrastructures agroécologiques).

Pour les surfaces pastorales, suite à un conflit entre éleveurs, un travail de conciliation a été entrepris afin de mener à une répartition juste et raisonnée des parcelles.



Depuis le rachat d'une quarantaine d'hectares à Celles, le Département est devenu propriétaire du **verger de Celles**, verger expérimental de greffes sur poiriers à feuilles d'amandier sauvage. En tant que gestionnaire du foncier agricole départemental, le Grand Site assure le lien entre l'association et le propriétaire, et coordonne la rédaction du contenu de la convention avec les services départementaux. Fin 2024 / début 2025, une convention d'occupation sera signée avec l'association Paysarbre, acteur historique sur le verger de Celles. Le verger aura une vocation conservatoire et expérimentale avec la greffe de nombreuses variétés de fruits mais aussi un objet de sensibilisation et d'apprentissage pour une arboriculture sans eau ni intrants.

FA 4 - Valoriser le lien entre paysages et produits locaux

PARTICIPER AUX DEMARCHES D'ANIMATION AGRO-TOURISTIQUES

En tant que labélisé, Le Grand Site a participé à un afterwork organisé dans le cadre de *Vignobles et découverte* au Café de la Place à Octon en avril. La soirée a permis de rencontrer des prestataires touristiques membres du réseau, et de découvrir des vins primés, produits dans les communes membres du Grand Site (Domaine Bois Bories, Domaine de l'Aster et Mas René Guilhem). Un premier contact pour l'animatrice du Grand Site qui a permis de rencontrer des acteurs locaux de l'agro-tourisme. Lors du Fascinant WE organisé par V&D en octobre 2024, plusieurs animations ont eu lieu sur le Grand Site, qui a pu relayer les informations sur les réseaux sociaux.

Une rencontre est à prévoir pour valoriser les autres productions du Grand Site : l'aquaponie, les herbes aromatiques, la truite, les pois-chiches de Carlenças, en partenariat avec la communauté de communes du Grand Orb et sur le secteur de Pézènes les mines en particulier (Agrosymbiose, Domaine de Pouze, pois-chiches).

Invitation Afterwork Vignobles & Découvertes
le 25 avril 2024 au Café de la Place à Octon
de 18h à 20h
autour du terroir du Clermontais

Pour vous inscrire, veuillez remplir le formulaire en scannant le QR Code !

Au programme :

- Une animation autour de la dégustation avec Les Pépites de Noïlle
- Dégustation des cuvées : Domaine de Bois Bories, Domaine de l'Aster et Mas René Guilhem
- Temps convivial du réseau autour d'un apéritif

SUIVRE LES PLANS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Le Grand Site a été présent aux réunions techniques du Plan Alimentaire Territorial animé par le Pays Cœur d'Hérault.

Le 9 juillet, le Pays Cœur d'Hérault a réuni les acteurs autour de l'arboriculture durable au Cœur Hérault à Celles. Lors de cette réunion, les actions du Grand Site autour de l'arboriculture ont pu être évoqué (souscription de MAEC par des arboriculteurs, animation du foncier agricole départemental, ...). C'était également l'occasion de faire découvrir le verger de Celles, présenté par l'association Paysabre et d'évoquer le travail en cours du Grand Site sur la contractualisation foncière du verger de Celles.



ACCOMPAGNER L'ASSOCIATION « UNE AGRICULTURE AU CŒUR DU GRAND SITE SALAGOU-CIRQUE DE MOUREZE »

L'association des Agriculteurs du Grand Site est née en 2019 d'une prise de conscience du lien entre terroir, paysage et environnement. La volonté de préserver les paysages et la biodiversité remarquable en valorisant les produits agricoles est une évidence pour ces producteurs du site.



Depuis 2022, le Grand Site et l'association sont partenaires avec la signature d'une convention de partenariat. Cette dernière définit les engagements de chacun et les modalités d'échanges. Cette convention arrivant à échéance à la fin de l'année 2023, une **nouvelle convention est signée entre les deux partenaires** en 2024.

Le Grand Site et l'association ont mené des actions conjointes en 2024 autour des **formations des agriculteurs** (échanges sur le programme de formations avec 2 formations sur le territoire) et de la **valorisation des produits locaux** (mise en relation des producteurs avec les organisateurs de manifestations dans le guide des porteurs).

FA 5 - Définir une stratégie de lutte contre les espèces invasives

Le SMGS n'ayant pas de travail dédié suffisant sur la thématique des espèces envahissantes, l'équipe ne peut pas s'investir dans l'élaboration d'une stratégie globale de lutte comme proposé dans le programme d'actions 2024-2032.

En septembre 2024, à la suite de la découverte pour la première fois de la présence de la **Jussie** sur les berges de la commune de Clermont l'Hérault, un courrier a été envoyé à destination du Département pour alerter sur cette inquiétante découverte. La jussie n'était observée, jusque-là, qu'à la tête du lac.

CHANTIERS D'ERADICATION DU CACTUS ENVAHISSANT OPUNTIA ROSEA

Le Grand Site accompagne chaque année la mairie de Celles dans son **action de lutte contre le cactus envahissant *Opuntia Rosea*** en assurant une veille terrain sur la localisation des cactées.

Le samedi 27 avril, 3 agents du Grand Site ont participé à un **chantier d'arrachage** en présence de l'OFB, de la mairie de Celles et d'une vingtaine de jeunes cadets de la République encadrée par la Gendarmerie. Le Grand Site coordonne l'enfouissement des cactées, assuré par les services du Département.



En juillet 2024, une réunion entre le Grand Site, le Département et la mairie de Celles a permis de redéfinir les rôles de chacun dans l'action de lutte contre le cactus. A l'automne 2024, le Grand Site travaille sur la rédaction d'un **protocole d'intervention** à destination du Département, devenu propriétaire de la majorité des parcelles concernées par le cactus. Ce protocole recueille l'ensemble des connaissances sur la lutte contre le cactus, avec l'aide de l'OFB et de la mairie de Celles. En septembre 2024, 2 agents du Grand Site ont entrepris un travail de recensement sur le terrain avec la découverte de nombreux cactus en dehors de la zone d'intervention annuelle.

FA 6 - Préserver les espèces et milieux emblématiques du territoire

ASSURER LES SUIVIS SCIENTIFIQUES DES ESPECES POUR ADAPTER LA GESTION

Dans le cadre de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuve, le Syndicat coordonne la réalisation des suivis scientifiques pour les espèces d'intérêt communautaire concernées. Ces suivis sont indispensables pour mieux connaître les espèces et leurs habitats et permettent d'adapter la gestion.

- **Suivis oiseaux**

Un suivi du **Blongios nain** a été financé par le Département de l'Hérault afin d'estimer l'impact du niveau du lac sur les effectifs de l'espèce. Ce suivi concernait les sites de nidification connus et la recherche de nouveaux sites. Le Grand Site a accompagné techniquement le commanditaire et a fait le lien avec l'expert naturaliste choisi.

Un suivi de l'**Engoulevent d'Europe** a été réalisé à l'échelle de plusieurs sites Natura 2000 voisins. Ce suivi constituait un état initial pour l'espèce sur le site.

La population nicheuse d'**Outarde canepetière** a été suivie sur la plaine viticole de Péret/Aspiran/Adissan dans le cadre de son Plan national d'action. Ce suivi est répété tous les 4 ans.

Comme chaque année, la reproduction du couple d'**Aigle de Bonelli** a été suivie dans le cadre de son Plan national d'action. La reproduction a été une réussite cette année : deux aiglons femelles ont été bagués au mois de mai.

Suivis chauves-souris

Un suivi des chauves-souris dans les gîtes bâtis a été mis en place en juillet. La période choisie correspond à la période de mise bas et d'élevage des jeunes, permettant de comptabiliser les juvéniles de l'année. Au total, sur les 5 gîtes prospectés au sein du Grand Site, 118 Murins à oreilles échanquées, 157 Petits Rhinolophes et 4 Grands Rhinolophes ont été observés. Il reste de nombreux gîtes à découvrir, des prospections sont donc réalisées chaque année.

Les mines de Villeneuve sont un gîte d'intérêt national pour les chauves-souris car historiquement fréquentées en période de transit (printemps – automne) et d'hibernation par deux espèces à très forts enjeux en Occitanie : le Minioptère de Schreibers et le Murin de Capaccini.

Trois comptages sont mis en place dans ces mines en 2024 : un au printemps et deux à l'automne afin de réactualiser les effectifs et améliorer les connaissances.

Les chargées de missions restent également en lien avec le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon concernant le suivi des **Mines de la Rouquette** à Cabrières et avec le Département dans le cadre du suivi des Noctules communes dans les **platanes de Villeneuve**.



Blongios nain (crédit : Alain Ravayrol)



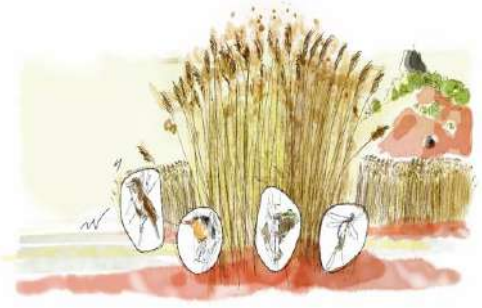
PRESERVER LA QUIETUDE DE CES ESPECES

La réalisation de suivis scientifiques chaque année permet de mieux cibler et hiérarchiser les actions de gestion mises en place pour préserver la quiétude des espèces et permettre la réalisation de leur cycle de vie.

Une des premières menaces concernant les chauves-souris est la destruction de gîtes, notamment causée lors de la rénovation d'habitation. Le suivi des colonies dans le bâti est essentiel pour sensibiliser les propriétaires. Un accompagnement plus important est mis en place lorsque ceux-ci envisagent une rénovation.

Des habitants de Nébian accueillant une colonie de Murins à oreilles échancrées et envisageant une rénovation sont accompagnés depuis plusieurs années pour préserver la colonie et construire un gîte de substitution. En 2024, les chargées de mission - en lien avec les propriétaires, le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon et les services de l'Etat - ont suivi la colonie et encadré les travaux de rénovation et de construction du futur gîte de substitution.

Les récents suivis ont permis la découverte de plusieurs colonies de chauves-souris en dehors du périmètre du site Natura 2000 actuel. **L'extension du site Natura 2000** permettrait de mieux suivre ces espèces et d'accompagner techniquement et financièrement les communes et les habitants pour les préserver. Cette année, un travail de concertation a été entamé avec les nouvelles communes concernées (Nébian, Cabrières et Lieuran-Cabrières).



Une attention particulière est portée aux **habitats des espèces à enjeux** : les **roselières** sur les berges du lac accueillant des oiseaux protégés, les **platanes** de Villeneuve habitats de chauves-souris ou encore les **friches** de la plaine de Péret - habitat de l'Outarde canepetière - sont préservés.

INFORMER LES PORTEURS DE PROJETS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LES ENJEUX LIES A LA BIODIVERSITE

- **Le dispositif d'évaluation simplifiée des incidences ESI**

En 2024, le Grand Site a accompagné les porteurs de projets dans la réalisation de leur évaluation simplifiée des incidences (aide pour le formulaire, rencontres terrains, ...), et en lien avec le service instructeur de la DDTM :

- 21 manifestations sportives, festives ou culturelles.
- 7 projets de travaux (travaux de rénovation de bâti, création et entretien des réseaux d'énergie).
- 1 document d'urbanisme.
- Avis sur des tournages et survol de drone.

Le Grand Site a mené une veille continue sur l'ensemble des projets pouvant impacter la biodiversité.

- **Sensibilisation des acteurs locaux**

En lors d'une réunion organisée par la DDTM, réunissant les chargés de mission Natura 2000, les services APN des collectivités et les organisateurs de Trail, le Grand Site a pu présenter les **outils mis en place pour l'accompagnement des organisateurs de manifestations APN** (AMI, carte des sentiers autorisables, guide porteurs, journée de sensibilisation des acteurs APN, ...).

Le Grand Site accompagne individuellement les communes pour les épauler dans leurs projets en lien avec la préservation de la biodiversité. Un accompagnement est notamment mis en place pour permettre l'utilisation des **dotations aménités rurales** perçues en faveur des paysages et de la biodiversité.

ESTIMER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE GRAND SITE POUR MIEUX S'ADAPTER

Les effets du changement climatique sont de plus en plus importants et visibles sur le territoire. Les paysages, la biodiversité et les activités humaines évoluent de manière importante et rapide.

Face à ces constats, le Grand Site souhaite **améliorer l'intégration de ces enjeux dans la gestion du territoire**.

En 2024, **la chargée de mission Natura 2000 s'est formée à la méthodologie Natur'adapt**, outil visant à intégrer le changement climatique dans la gestion des aires protégées en France et en Europe.



L'accueil d'un stagiaire ingénieur agronome sur une période de 2.5 mois, entre juin et août 2024, a permis d'amorcer la démarche. Divers entretiens semi-directifs ont été menés afin d'identifier les démarches complémentaires sur le territoire et recueillir des retours d'expérience. Un certain nombre de données climatiques locales et à l'échelle du bassin versant de l'Hérault ont été recueillies.

Pour compléter ces actions le Grand Site a répondu à l'Appel à manifestation d'intérêt « Adaptation aux changements climatiques sur mon aire protégée » proposé par la DREAL Occitanie qui permettrait le recrutement d'un stagiaire de 6 mois en 2025. Notre candidature a été retenue mais des contraintes budgétaires du côté de la DREAL rendent le financement de l'action et son démarrage incertain.

Le Grand Site siège à la CLE et a participé aux ateliers de concertations sur le changement climatique organisés dans le cadre de la révision du SAGE et de l'étude « eau et bassin de l'Hérault 2050 ».

SUIVRE ET VALORISER LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ PORTÉES PAR LA MAIRIE DE VILLENEUVETTE

Le Grand Site a accompagné la commune de Villeneuve sur les actions mises en place en faveur de la biodiversité : restauration du vivier, création d'un gîte à chiroptère dans les combles de l'église, organisation de la nuit de la chauve-souris...



STRUCTURER LES ACTIONS DES PARTENAIRES DÉPLOYÉES DANS LE GRAND SITE

Les chargées de mission Natura 2000 ont **accompagné la communauté de communes du Clermontais dans la réalisation des actions prévues dans le label TEN**. Elles sont notamment intervenues lors des commissions biodiversité et au sein du groupe technique mis en place pour l'ABC.

RH 2024 : sur cette mission, le SMGS a réorganisé l'équipe de la façon suivante :

- Supervision directe par la Directrice.
- Recrutement d'une chargée de mission pour pallier à l'absence de la chargée de mission « Natura » 2000, pour raison personnelle pendant 3 mois et anticiper son départ en juin 2025
- Recrutement d'un stagiaire 2.5 mois

PROPOSITION 2025 :

Reconduction des missions comme en 2024, à savoir :

- l'animation des démarches Natura 2000 : demandes de subventions Natura 2000, des postes et des prestations correspondantes
- L'amélioration des pratiques agricoles sur le foncier départemental et assurer la gestion des terres du domaine départemental
- l'accompagnement de l'association des Agriculteurs du Grand Site dans la mise en œuvre d'un programme d'actions partagé (nouvelle convention).
- Accompagner la prise en charge par le CD34 sur le Domaine Départemental du dossier sur les espèces exotiques envahissantes : cactus , jussie

E – Un Grand Site pour rassembler, comprendre et respecter les paysages

FA 1 - Gouvernance : un Syndicat pour rassembler et impliquer

Afin d'assurer la gouvernance interne de la structure et sa visibilité auprès des partenaires, le Grand Site a organisé de nombreuses réunions ou participé activement :

Les séances de travail

- Une dizaine de réunions du bureau (présidente et vice-présidents).
- 5 comités syndicaux.
- 1 réunion des Présidents des communautés de communes et de la Présidente : budget et fonctionnement SMGS
- 3 comités de direction et des points réguliers avec les référents du SMGS dans les collectivités membres. Départ de 2 référents (CCLL et CCGO) : impact sur le fonctionnement et l'efficacité du CODIR, à retravailler, besoin fort d'animation en 2025.
- 1 réunion d'équipe par mois et bilatéraux hebdomadaires (direction/chargés de mission)
- Réunion du Cotech « label » pour préparer l'Inspection Générale
- Participation à des réunions interservices des CC à la demande ou des rdv bilatéraux avec les DGS ou directeurs thématiques : directeur tourisme CCGO, codir CCGO, directrice service eau-assainissement de la CCC
- Points réguliers avec les services de l'Etat et le sous-préfet
- Rencontre des directeurs du SCH, du Pays Cœur d'Hérault et de l'EPTB du Fleuve Hérault à la demande du SMGS
- Echanges réguliers entre les techniciens responsables des 3 Grands sites du Cœur d'Hérault à la demande du SMGS
- Organisation d'un repas des élus avec le président de l'AMF 34 : temps d'échange autour du label GSF, du projet de territoire et des engagements collectifs (31/5)
- Accompagnement des communes sur l'utilisation des dotations aménités rurales perçues en faveur des paysages et de la biodiversité



Les participations :

- Participation de la directrice aux travaux du Réseau des Grands sites de France RGSF :
 - Rencontres nationales, avec une délégation de 10 élus et la directrice (puy Mary)
 - Séminaire des directeurs
 - Formation internationale des gestionnaires de Site (GSF Bibracte) : intervention pour présentation du SMGS et de ses actions de gestion de la fréquentation et de mobilisation (15 personnes – 11/6)
- Participation à la CLE et à la Commission gestion du barrage
- Participations aux conférences de presse de lancement de saison : Pays Cour d'Hérault (à Celles), Lodévois et Larzac, Clermontois
- Participation à l'atelier départemental des Grands Sites (15 mai) – présidente, directrice, animatrice

Les échanges :

- Participation de la directrice dans le cadre d'une étude comparative de gestion des lacs pour le Parc Du Verdon (questionnaires, échanges, copil) ; le lac du Salagou a été un des 5 choisis en référence
- Suivi par la directrice de l'étude PRADA du Cirad ; recherche sur les enjeux de vulnérabilité et d'interactions humaines sur le territoire du GSF, à partir de la théorie des assemblages et de méthodes d'interview et de restitutions (théâtre forum, photographie) : contacts, entretiens... (restitution fin 2025)

Les présentations et accueils :

- Organisation de la découverte de l'intérieur du barrage pour les élus, techniciens avec le CD (12/1)
- Réception par la directrice du journaliste du Monde pour l'écriture d'un article sur Celles
- Présentation par la directrice du Grand Site au conseil d'administration du CODEV du pays cœur d'Hérault (12 personnes – 24/6)
- Présentation du site du projet GSF à la direction environnement du CD / DETIE (4/7)

Le CODIR a acté le besoin de travailler sur une nouvelle modification des statuts du SMGS pour rééquilibrer les participations financières notamment entre le Grand Orb et le Clermontois. Au regard de la charge de travail lié à la candidature au label, cette modification n'a pu être réalisée en 2024.

FA 2 - Paysages en partage : rassembler autour de l'esprit des lieux

ANIMER AUTOUR DES PATRIMOINES ET DE L'ESPRIT DES LIEUX

L'ambition du projet Paysage en partage est de rassembler, impliquer et partager avec tous les publics en tissant des liens autour des paysages exceptionnels du Grand Site et du projet du Grand Site, en s'appuyant sur ses thématiques phares (Histoire récente - barrage, activités humaines, géologie et paléontologie, biodiversité méditerranéenne, agriculture).

Plusieurs formes d'animations sont organisées : pour les habitants en priorité, mais aussi pour des publics cibles (acteurs locaux, scolaires) selon les besoins et moyens mobilisables. Il s'agit aussi de renforcer le lien avec les partenaires et d'animer la concertation avec les acteurs du Grand Site.

- **Les Rencontres du Grand Site pour les habitants**

Le SMGS a lancé un programme d'animations pour les habitants, destinées à favoriser les échanges et partager une culture commune autour de l'esprit des lieux du Grand Site. Les Rencontres du Grand Site sont des animations mensuelles, proposées dans des lieux et villages différents, en lien avec les programmes culturels et environnement des collectivités et partenaires : Parc, communautés de communes, associations ... Ces « Rencontres » mensuelles peuvent prendre la forme d'ateliers sensibles, de sorties découverte des patrimoines, de chantiers participatifs, d'évènements pédagogiques, etc. :

- Dans le cadre de la fête de la nature et en partenariat avec la communauté de communes du Clermontais, **une balade naturaliste** (Financement Natura 2000) s'est tenue à Mourèze et a permis de rassembler une quinzaine de personnes.
- Le 19 juillet, **un comptage participatif de chauves-souris** (Financement Natura 2000) a été organisé avec des habitants du hameau des Crozes à Cabrières. En plus des données scientifiques recueillies, ce comptage a permis de sensibiliser et impliquer les habitants.
- Le 20 août, **la Nuit de la chauve-souris** (Financement Natura 2000) a été organisée par le GS en partenariat avec la Mairie de Villeneuve et la communauté de communes du Clermontais. Stands, maquillages pour les enfants, temps artistiques et écoute nocturne accompagnée d'un chiroptérologue ont permis de rassembler une centaine de personnes.
- Lors des **Journées européennes du patrimoine** en partenariat avec le service patrimoine de la Communauté de communes du Clermontais, l'équipe du SMGS est intervenue au départ de la balade **sur les berges de Liausson** animée par Aphyllanthe Randonnée, pour présenter l'histoire et le rôle du Grand Site dans la préservation de ce territoire exceptionnel, au sein d'un patrimoine paysager à préserver.



Balade naturaliste organisée dans le cadre de la fête de la nature (crédit : Julie Conde - SMGS)



Ecoute et observation à la nuit tombée lors de la Nuit de la chauve-souris (crédit : Anna Chaîne - SMGS)

- En octobre et novembre, le Grand Site propose **3 balades** sur le thème « Habiter les paysages du Grand Site ». Animées par le chargé de mission Paysage du Grand Site, sur 1 village de chaque communauté de communes membres : **balade « architecture et paysage » au hameau du Mas Bas à Brenas** avec le CAUE de l'Hérault, **balade « Village, paysages et énergie » à Octon**, et une **visite de projet architectural** chez un particulier, **au hameau des Vailhès à Celles** avec l'UDAP de l'Hérault et la DREAL Occitanie. Ces balades permettent de sensibiliser les habitants aux enjeux paysagers du Grand Site et de les inviter à réfléchir sur leurs propres lieux de vie, ils connaissent mieux le rôle d'accompagnement proposé par le SMGS dans le cadre de la charte paysagère du Grand Site. Certaines affiches ont été dessinées par le chargé de mission Paysage.
- En novembre, invité par le service patrimoine de la Communauté de communes du Clermontais, le SMGS participe à **une balade en regards croisés** autour des mutations écologiques, à l'occasion de l'exposition Le Lac par Antoine Picard, photographe. Cette balade entre le Villages des Arts **d'Octon et les rives du lac** sera clôturée par le finissage de l'exposition.
- En décembre, **une projection ciné-débat** est prévue autour du film naturaliste « Vies-à-vies » à l'école de Salasc / Octon, en présence du réalisateur Nicolas Gaidet.



Laure Charpentier, guide, pendant les Journées européennes du patrimoine

• Les Ateliers du Grand Site pour les acteurs et scolaires

Les Ateliers du Grand Site sont des animations ponctuelles à destination d'un public spécifique. Ils doivent permettre aux partenaires, acteurs, élus, techniciens des collectivités, scolaires ou encore associations et fédérations œuvrant sur le périmètre du Grand Site, de mieux comprendre le rôle et les enjeux du Grand Site en leur proposant des animations sur mesures, répondant à un besoin identifié. Ces animations peuvent prendre des formes plus techniques, mêlant travail collaboratif et sensibilisation.

Une série d'ateliers a été organisée en 2024 autour des paysages :

Un programme d'animations à destination d'une classe de CE1-CE2 de l'école d'Octon (Financement Natura 2000) a été organisé. 3 séances sur l'année scolaire 2023-2024 ont permis de sensibiliser les élèves aux enjeux liés à la biodiversité autour du lac et aux actions pouvant être mises en place pour la préserver.

Un programme similaire est **reconduit sur l'année scolaire 2024-2025, avec l'école de Cabrières : deux séances sont prévues en novembre.**

Le 12 janvier, en partenariat avec le service Environnement du Département, le Grand Site a organisé une **visite de l'intérieur du barrage** pour les élus et techniciens.



Le 27 janvier, un atelier a été mis en **place à destination des organisateurs de manifestations sportives et des professionnels des activités de pleine nature** (Financement Natura 2000). L'objectif était de renforcer la posture du GS en tant qu'accompagnateur des professionnels APN, de transmettre des éléments pédagogiques de respect du site et de sa biodiversité et de coconstruire une démarche de sensibilisation des publics.

En février et en novembre 2024, le Grand Site reçoit les étudiants du Master 2 « Gestion de l'environnement » de l'Université Paul Valéry pour partager son expérience sur le thème « Gestionnaire de Grand Site : l'approche paysagère au cœur de la démarche. »

En décembre, le Grand Site organise l'atelier « aménager et construire en site classé/inscrit, la méthode Grand Site », pour les élus, services urbanismes des collectivités, secrétaires de mairies en partenariat avec la DREAL, la DDTM et l'UDAP,

Le Grand Site a présenté la démarche, aux côtés de l'équipe du Géoparc, lors de la journée de lancement de Coopère34, le réseau départemental des associations d'éducation à l'environnement qui s'est tenu en octobre à Villeneuveville.



Le Grand Site a accueilli 5 agents de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault pour présenter le dispositif de gestion de la fréquentation et partager l'expérience de la patrouille pour sensibiliser au code du Grand Site.

- **Renforcer le lien avec les acteurs du Grand Site**

Les services des collectivités, certaines associations et prestataires travaillent déjà avec le SMGS sur les animations du Grand Site. Afin de placer l'esprit des lieux au cœur de la démarche Grand Site, le SMGS anime la concertation avec les services des communautés de communes membres, en charge des animations vers les publics dans le Grand Site. Deux réunions ont eu lieu autour des programmes afin de :

- Proposer des animations en complémentarité (selon thématiques, publics cibles, lieux et périodes d'intervention),
- Nouer de nouveaux partenariats et s'inscrire dans les événements nationaux et dispositifs de valorisation du territoire (Fête de la nature, Journées du patrimoine, labels Géoparc, Ville et Pays d'Art et d'Histoire, Vignobles et Découvertes...),
- Faire le lien avec les offices de tourisme des collectivités pour le relais des animations vers les habitants.

En parallèle, le Grand Site a rencontré individuellement des partenaires pour partager le projet Paysages en partage et recueillir leurs points de vue sur d'éventuels besoins spécifiques (volcanologue, guide naturaliste, géologue...). L'équipe travaille à la rédaction, d'un projet de convention de partenariat avec le Mas des Terres Rouges, association de valorisation du patrimoine culturel et scientifique du bassin versant du Salagou, est en cours. Elle vise à renforcer les liens et valoriser le travail de ses membres, dont nombre d'habitants du Grand Site, notamment par l'appel de leurs compétences et expertises dans la réalisation de certains projets (ouvrages, groupes de travail patrimoniaux, culturels ou comité scientifique, animations...).

COMMUNIQUER AUTREMENT POUR VALORISER LES PAYSAGES ET LES ACTEURS DU GRAND SITE

- **Lettre d'information :**

Afin de valoriser les animations grand public et habitants, une Lettre d'information mensuelle « Les Rencontres du Grand Site » est diffusée à la Commission Grand Site. Le premier numéro est sorti en août.

Un encart dédié à l'« Actu du Grand Site » permet de valoriser les évènements ou actions concrètes réalisées.



- **Emission radio : portraits métiers**

Travailler autour du lac du Salagou ? - Emission Radio Pays d'Hérault spéciale été

Avec l'aide du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze dans le cadre de Paysages en partage, Radio Pays d'Hérault a rencontré des personnes qui travaillent dans le Grand Site et contribuent à la préservation et l'entretien du site au quotidien.

Une mini-série de reportages a permis de valoriser 5 portraits métiers en lien avec le Grand Site, peu connus du grand public.

Les 5 épisodes :

- Antonin Wilmart, Chargé de mission, Groupe Chiroptère LR, Lundi 12 août - 17h (10'57)
- Didier Cellier, Encadrant technique, Croix Rouge Insertion, Mardi 13 août - 17h (8'39)
- Eric Dessoliers, Chargé de mission paysage, Syndicat mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze, Mercredi 14 août - 17h (13'50)
- Laurent Barathieu, Technicien en ouvrage sur le barrage du Salagou, BRL Exploitation, Jeudi 15 août - 17h (8'21)
- Stéphane Raynal, Rando pisteur, Département de l'Hérault, Vendredi 16 août - 17h (11'37)

Les épisodes ont été diffusés sur les ondes du lundi 12 au vendredi 16 août 2024 à 17h et sont accessible en podcast sur le site de RPH : <https://www.rphfm.org/travailler-autour-du-lac-du-salagou/>

- **Flyers « le Grand Site, vous accueille »**

Le Grand Site actualise et modernise ses flyers destinés à la sensibilisation des usagers, à partir d'un dessin du chargé de mission « Paysage ». Ils ont pour but de cibler plus spécifiquement des usagers et mettre en avant certains points essentiels du code du Grand Site :

- Camping-caristes, le Grand Site vous accueille
- Cavaliers, le Grand Site vous accueille
- Pêcheurs, le Grand Site vous accueille

La collection sera complétée, en fonction des besoins.



• Vidéos « Short » : Les canadiens au Salagou

Une série de 5 courtes vidéos autour des canadiens au Salagou a été réalisée, tournée et montée par l'équipe du Grand Site. Ce projet a pour but de répondre aux sollicitations répétées des acteurs (commission, touristes, élus...) sur le fonctionnement des manœuvres des canadiens sur le lac lors de la phase d'écopage. L'objectif partagé avec le SDIS est également de faciliter la sensibilisation des visiteurs sur la conduite à tenir vis-à-vis de la présence de ces bombardiers d'eau. Une diffusion est prévue en début de saison estivale 2025 pour une meilleure visibilité auprès des visiteurs.

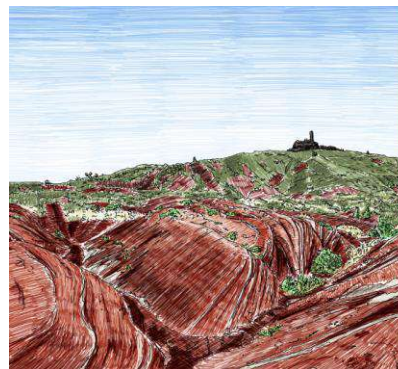
• Stand du Grand Site

A l'occasion des 50 ans du lac en 2019, le stand du Grand Site a été conçu pour sensibiliser le grand public à la préservation du paysage et de la biodiversité. Son contenu pédagogique aborde les thèmes phares du Grand Site : territoire, histoire, biodiversité, patrimoine, paysages, géologie, missions du Grand Site et les activités humaines qui y sont pratiquées (activités de loisirs, agriculture, etc.). Il a été conçu avec l'association d'éducation à l'environnement Demain La Terre ! Aujourd'hui, il doit être actualisé et adapté au nouveau périmètre. Le nouveau stand est attendu pour l'été 2025. Il pourra être animé par un animateur du SMGS ou mis à disposition d'associations pour des interventions sur le Grand Site, lors de manifestation rassemblant un large public par exemple (festival, évènement sportif, culturel, marché de producteurs, etc.). Il est un outil de sensibilisation clé dans le projet Paysages en partage.



LA FETE DU GRAND SITE POUR PARTAGER ET FEDERER

Lors de la rédaction de la candidature au label, les élus ont souhaité inscrire et pérenniser dans le calendrier local une fête, tous les deux ans comprenant des temps festifs de partage et des moments de travail (concertation, construction de projets avec les habitants...). Le but : valoriser les habitants et acteurs locaux autour du paysage qu'ils habitent et partager la démarche Grand site.



La première édition est lancée et aura lieu en 2025 : les élus ont choisi la semaine du 24 au 28 septembre 2025 avec un temps fort le samedi 27 à Octon. Les membres de la commission Grand Site, réunis le vendredi 13 septembre 2024 à Clermont l'Hérault (une vingtaine de participants), travaillent sur l'organisation.



RH 2024 : sur cette mission, le SMGS a réorganisé l'équipe de la façon suivante :

- la Directrice assure la gouvernance du projet
- La Directrice-adjointe assure la supervision du projet « paysages en partage »
- Fin du contrat de projet du chargé de mission en juillet et recrutement d'une animatrice pour le Grand Site avec des financements DREAL

PROPOSITION 2025 :

- reconduction des missions d'animation de la gouvernance, réflexion sur les statuts du SMGS, « éductours » à destination des bureaux des collectivités membres sur le projet « Grand Site 2024-2032 »
- reconduction comme en 2024, de l'action « Paysages en partage » : demandes de subvention, contrats et prestations :
 - les rencontres : 1 par mois par village, notamment sur les thématiques suivantes : agropastoralisme et patrimoine bâti, l'histoire du lac et des habitants
 - les ateliers
 - la sensibilisation des acteurs au projet via une communication spécifique
- Organisation de la Fête du Grand Site

SYNTHÈSE ET PISTES DE RÉFLEXION

Une augmentation du budget primitif pour 2025 serait nécessaire pour conserver le même niveau de service qu'en 2024.

Pour mémoire, chaque année une augmentation mécanique est due aux éléments suivants :

- La prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) des agents qui est le phénomène selon lequel, à masse salariale égale et constante (nombre de salariés et rémunérations constantes, points d'indice, smic...), le coût de celle-ci augmente sous l'effet du vieillissement de la population.
- L'inflation sur l'ensemble des autres dépenses de fonctionnement

Cependant, compte tenu :

- de la demande de disponibilité d'un agent,
- des efforts quotidiens réalisés par l'équipe pour maîtriser les dépenses,
- des opportunités de financements extérieurs mobilisables encore en 2025,

il est proposé de **maintenir le même budget qu'en 2024** avec le même niveau de service.

Attention, toutefois, le niveau de service ne pourra être conservé qu'à condition que **l'équipe soit maintenue dans sa configuration de 2024** : temps de travail, expérience, profils